



Rapport annuel d'Activité 2005 - 2006

Congrès de Reims - 12 et 13 octobre 2006

SOMMAIRE

I- Le mot du Président	4
II- Les grands dossiers : ensemble construisons l'avenir	5
1) Représenter nos entreprises	5
a- <i>L'UNEP toujours plus représentative</i>	5
b- <i>La représentativité de l'UNEP confirmée</i>	5
c- <i>Universités UNEP pour les nouveaux adhérents</i>	6
d- <i>Université UNEP pour les élus</i>	6
2) Servir nos entreprises	6
a- <i>Les outils d'aide à la décision pour le chef d'entreprise</i>	6
b- <i>Colloque "Préparez l'avenir de votre entreprise"</i>	8
c- <i>Certification de services des entreprises</i>	9
d- <i>Accord cadre CI-RMA</i>	9
e- <i>Le CQP "Construction d'ouvrages paysagers"</i>	9
f- <i>Convention UNEP - Société Française d'Arboriculture</i>	10
g- <i>Etudes et enquêtes</i>	10
h- <i>Etude AGRQUADRA « Perspectives compétences santé des salariés du secteur agricole en 2^{ème} partie de carrière</i>	10
i- <i>Mise en place de la certification de services de l'UNEP</i>	11
3) Défendre notre profession	11
a- <i>Protocole UNEP - UCF réseau Congés intempéries BTP</i>	11
b- <i>Arrêté du 4 août 2005</i>	12
c- <i>Entreprises de services à la personne</i>	12
d- <i>Sécheresse</i>	12
e- <i>Taxe sur Véhicules de Société</i>	13
f- <i>TVA 5,5 %</i>	13
g- <i>Relations avec l'ONF</i>	14
h- <i>La défense de la profession à l'échelon de l'Europe</i>	14
4) Promouvoir notre profession	14
a- <i>La communication grand-public</i>	14
b- <i>Manifeste pour les paysages</i>	15
c- <i>Olympiades des métiers</i>	15
d- <i>Concours Un des Meilleurs Ouvriers de France</i>	15
e- <i>Collecte et répartition de la Taxe d'Apprentissage</i>	16
f- <i>Interprofession : Val'Hor</i>	17
g- <i>Salons, événements et manifestations régionales</i>	18
h- <i>Le Congrès UNEP</i>	18
i- <i>Démarches de concertation sur le Salon</i>	19
j- <i>Thématique annuelle</i>	19
k- <i>Diffusion du Rapport de branche</i>	19

III- Les acteurs de l'UNEP : ensemble nous irons plus loin	19
1) Professionnels et élus au niveau local	20
a- <i>Les adhérents</i>	20
b- <i>Les délégués départementaux</i>	20
c- <i>Les élus en région</i>	20
2) Professionnels et élus au niveau national	21
a- <i>Les Commissions nationales et groupes techniques de métier</i>	21
b- <i>Les syndicats fédérés : SNPI et SNEEP</i>	22
c- <i>Le Conseil d'Administration de l'UNEP</i>	22
d- <i>Le Président et le Bureau national</i>	23
3) Professionnels et élus honorés	24
a- <i>Les honneurs ministériels</i>	24
b- <i>Les médaillés UNEP</i>	25
4) L'équipe administrative	26
a- <i>Délégation Générale et Délégués Régionaux</i>	26
b- <i>Service conseil social, fiscal et commercial</i>	28
IV- Rapport financier	29
V- ANNEXES	30
✓ Synthèse des travaux des Commissions Nationales et des Groupes Techniques de Métier	30
✓ Délibérations prises cette année par le Conseil d'Administration de l'UNEP	35

I- Le mot du Président

Chers collègues,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel d'activité de notre organisation professionnelle. Il me semble en effet important que chaque adhérent puisse prendre connaissance de l'activité qu'a menée l'UNEP ces 12 derniers mois.

En 2005 – 2006, les dossiers ont une nouvelle fois été multiples et le travail intense. Il s'est toujours effectué dans le souci des missions qui nous sont imparties et de l'ambition qui guide notre action : défendre et promouvoir notre métier, vous informer et vous aider dans votre vie d'entrepreneur.

Le rapport annuel d'activité 2005-2006 ne prétend pas être exhaustif. Nous ne pouvons relater tout dans les détails. Mais ce document vous donnera les grands axes de travail qui ont été menés.

L'action de l'UNEP pour la profession n'est efficace que grâce à l'engagement important de nos collègues dans la vie de l'UNEP, tant dans les Unions Régionales qu'au sein des Commissions Nationales, Groupes Techniques de Métier et Syndicats Fédérés. Nous devons les remercier. Et tout particulièrement les membres du Conseil d'Administration qui ont pris 31 délibérations cette année. Les décisions ne sont pas toujours faciles à prendre mais elles sont guidées à chaque fois par l'intérêt supérieur de notre profession.

Cette année aura été marquée par l'accord signé avec les Caisses de Congés Payés du Bâtiment et des Travaux Publics. C'est un accord historique qui vient mettre fin à plus de trente années de lutte. Merci à vous tous qui vous êtes mobilisés sur ce dossier. C'est sans doute la plus belle œuvre collective réalisée par l'UNEP en terme de défense de notre profession.

Sans les compétences, la grande conscience professionnelle et la rigueur de Pierre-Emmanuel Bois et de son équipe, tant à Paris que dans nos régions, nous n'aurions pu mener à bien ces multiples chantiers. Je veux ici les remercier pour tout ce travail bien fait au service des entrepreneurs du paysage, dans l'esprit de la certification de services, très bientôt en place.

Notre Union, Votre Union est dynamique, reconnue, appréciée et efficace. C'est grâce à vous adhérents-militants. Continuons ensemble dans l'intérêt de nos entreprises, dans l'intérêt de notre profession.

Merci à vous tous qui êtes l'UNEP.



Didier Leroux
Président

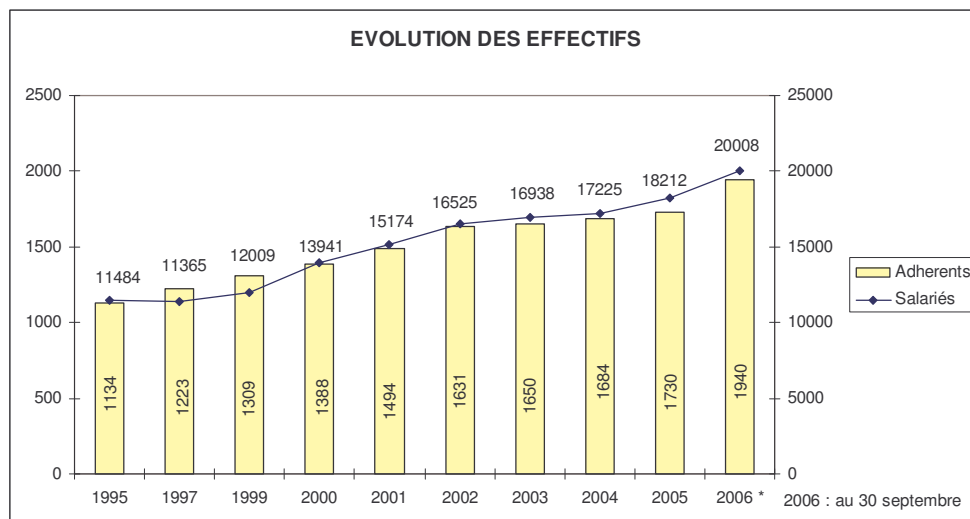
II- Les grands dossiers : ensemble construisons l'avenir

1- Représenter nos entreprises

a- L'UNEP toujours plus représentative

L'UNEP est une Union qui ne regroupe que des entrepreneurs du paysage. C'est là sa spécificité et sa force. Avec l'offre multiple de services que l'Union apporte à ses adhérents et la proximité offerte par la présence des délégués régionaux, de plus en plus de professionnels rejoignent l'UNEP chaque année. C'est important, car il en va de la représentativité et donc de la force de notre Union. Plus nous serons nombreux, plus nous pèserons auprès de nos interlocuteurs.

Aujourd'hui, 16 % des entreprises du paysage sont adhérentes à l'UNEP. L'ambition est d'atteindre le chiffre de 30%. Aussi, l'une des priorités des Délégués Régionaux est le recrutement de nouveaux adhérents. Depuis le mois d'octobre 2005, l'UNEP compte 304 nouveaux adhérents, soit 25 par mois en moyenne, auxquels il faut soustraire les 107 entreprises qui n'ont pas renouvelé leur adhésion.



b- La représentativité de l'UNEP confirmée

La représentativité d'une organisation professionnelle – fondement de sa légitimité - est l'une des conditions substantielles de l'extension d'un accord paritaire. Or, le 26 septembre 2005, un accord de salaire, sans rapport avec la réalité économique, concernant les entreprises du paysage de l'Aisne, du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme, avait été signé par l'Union des Artisans et Petites Entreprises Paysagistes (UAPEP) qui est membre de la CNATP. Didier Leroux, Président de l'UNEP, s'était donc immédiatement opposé à l'extension de l'accord et avait alerté le Ministère de tutelle. Dans un courrier en date du 4 avril 2006, Dominique Bussereau, Ministre de l'Agriculture, confirmait, après avoir diligenté une enquête, la représentativité de l'UNEP face à la CNATP. En conséquence, la grille salariale résultant de l'accord du 26 septembre 2005 ne sera pas étendue et n'engagera donc que les quelques entreprises du paysage membres de l'UAPEP de la région Nord - Picardie.

Suite aux conclusions de l'enquête menée par le Ministère de l'Agriculture, l'article 20 de la convention collective nationale de travail applicable aux salariés non cadres des entreprises du paysage a été modifié. Un avenant n°19, négocié le 26 juin 2006 par l'UNEP, précise notamment que "les organisations syndicales représentatives au niveau national et dans le champ d'application de la convention collective [...] se réunissent en région dans le trimestre civil au cours duquel chaque valeur du SMIC entre en vigueur, en vue de fixer par accord de branche les salaires horaires minimaux régionaux [...]". Il est ainsi clairement stipulé que ce sont les organisations syndicales représentatives qui se réunissent en région (pour les employeurs, seule l'UNEP donc). Sans présence de membres de l'UNEP lors de ces négociations régionales ou bien en présence de représentants d'employeurs non mandatés par l'UNEP, les négociations sont impossibles.

c- Universités UNEP pour les nouveaux adhérents

Afin d'intégrer au mieux les nouveaux adhérents et de susciter des vocations d'élus au sein de leur nouvelle organisation professionnelle, des journées d'intégration ont été mises en place par la Commission des Nouveaux Adhérents présidée par Yann Le Goff.

Plus de 150 professionnels du paysage (soit une augmentation de 65% du nombre de participants par rapport à la première édition en 2005), nouvellement à l'UNEP ou en cours d'adhésion, ont ainsi participé aux 11 séminaires organisés en région :

- Rueil-Malmaison (UNEP Ile-de-France – Oise), le 31 janvier
- Rennes (UNEP Bretagne et UNEP Pays-de-la-Loire – Poitou-Charentes), le 1^{er} février
- Lyon (UNEP Rhône-Alpes – Auvergne), le 9 février
- Romonville-Saint-Agne (UNEP Midi-Pyrénées), le 14 février
- Gradignan (UNEP Aquitaine), le 15 février
- Blois (UNEP Centre-Limousin), le 1^{er} mars
- Marcq-en-Baroeul (UNEP Nord-Picardie), le 2 mars
- Molsheim (UNEP Nord-Est), le 3 mars
- Caen (UNEP Normandie), le 10 mars
- Aix-en-Provence (UNEP Méditerranée), le 14 mars
- Beaune (UNEP Bourgogne – Franche-Comté), le 16 mars

Ces journées, animées par un consultant spécialiste des organisations professionnelles, étaient placées sous le signe des obligations du chef d'entreprise, thème qui a permis de présenter en détail l'offre de services de l'UNEP à destination des entrepreneurs du paysage, ainsi que ses missions, ses grands dossiers et ses ambitions. Elles ont également été l'occasion de recueillir de précieux témoignages de la part des nouveaux adhérents, s'agissant notamment de leurs attentes vis-à-vis de leur organisation professionnelle.

d- Université UNEP pour les élus

Les 25 et 26 janvier 2006, une soixantaine d'élus et de responsables professionnels de l'UNEP, représentant toutes les régions, étaient réunis à Paris à l'occasion de la seconde édition de l'Université UNEP. 2 jours très studieux pour se former, pour parfaire leurs connaissances sur l'UNEP et pour acquérir les outils nécessaires au bon exercice de leur mandat. Cinq modules techniques étaient ainsi proposés cette année :

- ↳ Prendre la parole en public,
- ↳ Gérer son temps, ses priorités, ses responsabilités,
- ↳ Conduire et animer des débats,
- ↳ L'art du lobbying et de la communication presse,
- ↳ Conduire des négociations avec des organisations syndicales.

Lors de la première matinée, les "universitaires", partagés en deux groupes, ont travaillé sur deux sujets :

- ↳ Les éléments essentiels du savoir et du langage communs à l'UNEP pour les nouveaux "universitaires" ;
- ↳ La thématique annuelle 2006 de l'UNEP, "Entrepreneurs du paysage, acteurs du développement durable" pour ceux qui avaient pris part à l'édition 2005 de l'Université UNEP des élus.

2- Servir nos entreprises

a- Les outils d'aide à la décision pour le chef d'entreprise

Les nouveaux services à l'adhérent

- ***Des outils juridiques pour sécuriser les entreprises dans leurs relations avec des tiers***

Kit de mise en place d'une structure de services à la personne

Février 2006 : L'UNEP met à la disposition de chacun de ses adhérents une information pour la mise en place d'une structure de services à la personne. Ce kit pratique détaille la réglementation en vigueur, les avantages et inconvénients des entreprises de services à la personne, les éléments à prendre en compte lors de la création d'une telle structure.

Il fournit également un certain nombre de documents et lettres-types pour faciliter les démarches. Ce kit est distribué sur demande au format papier et est téléchargeable sur la partie adhérent du site Internet de l'UNEP.

Le service-conseil téléphonique en droit commercial

Mars 2006 : A la demande de nombreux adhérents, le service-conseil téléphonique de l'UNEP, jusque là dédié aux seules questions sociales et fiscales, s'élargit au domaine du droit commercial. Le Questions-Réponses de l'UNEP intègre également ce nouveau sujet chaque mois.

Notice d'aide à la rédaction de propositions pour les travaux de maintenance paysagère

Mai 2006 : Chaque adhérent de l'UNEP reçoit un exemplaire papier de la notice d'aide à la rédaction de propositions pour les travaux de maintenance paysagère conçue par la Commission Juridique et Fiscale de l'UNEP présidée par Joseph Slinkman. Ce document est également téléchargeable sur la partie adhérent du site Internet de l'UNEP.

Procès verbaux de réception et de constat de l'état des travaux

Août 2006 : Fruit du travail de la Commission Juridique et Fiscale de l'UNEP présidée par Joseph Slinkman, les deux modèles de procès verbaux, l'un de réception de chantier, l'autre de constat de l'état des travaux, sont disponibles en téléchargement sur la partie adhérent du site Internet de l'UNEP.

- ***Des outils pour la gestion sociale de l'entreprise***

Epargne Salariale

7 décembre 2005 : L'UNEP offre à ses adhérents, par l'intermédiaire du CIC, la possibilité de mettre en place, dans leur entreprise, un dispositif d'épargne salariale et de retraite de qualité, favorisant la fidélisation du personnel et la pérennité des entreprises, à des tarifs particulièrement attractifs.

Une offre bancaire spécifique

25 janvier 2006 : L'UNEP, par l'intermédiaire du CIC, propose une offre bancaire intéressante tant en ce qui concerne le financement de l'entreprise, que le compte professionnel et même le contrat privé à la discrétion des dirigeants des entreprises du paysage membres de l'UNEP.

- ***Des outils concernant les techniques du métier***

Le guide « Irrigation et arrosage automatique »

Mars 2006 : Chaque adhérent de l'UNEP reçoit un exemplaire papier du guide "Irrigation et arrosage automatique" produit par la Commission Technique de l'UNEP présidée par Abel Renard. Ce document est également téléchargeable sur la partie adhérent du site Internet de l'UNEP.

- ***Des outils de communication et de promotion***

Le flyer personnalisable et l'affiche "Votre bien-être mérite des experts"

Mai 2006 : Chaque adhérent de l'UNEP a la possibilité de commander, gratuitement, 100 exemplaires du flyer "Votre bien-être mérite des experts", personnalisable par l'adhérent au nom de son entreprise, ainsi que deux affiches de ce visuel. Formidable outil de promotion de l'activité d'entrepreneur du paysage, cet outil élaboré par la Commission Communication de l'UNEP, présidée par Michel Müller, a rencontré un vif succès puisque plus de 20 000 exemplaires ont ainsi été distribués aux entreprises adhérentes en moins d'un mois.

Le kakémono et le flyer réalisés par les paysagistes d'intérieur

Octobre 2006 : afin d'assurer la promotion de leur profession, les paysagistes d'intérieur réalisent un kakémono et un flyer. Ces outils de communication sont inaugurés lors du salon PROOSEG, auquel participe le SNPI, du 3 au 5 octobre 2006.

- ***Des outils pour mieux utiliser les services de l'UNEP***

Nouveau site internet

Janvier 2006 : L'UNEP lance son nouveau site Internet www.entreprisesdupaysage.org comportant une partie publique, destinée à assurer la promotion de la profession et de ses entreprises auprès du grand-public, et une partie réservée aux adhérents. Cette dernière permet notamment de consulter et de télécharger toutes les productions de l'UNEP, ainsi que de rechercher par mots clés des Questions-Réponses sur un thème précis.

Le Guide pratique des services aux entrepreneurs du paysage

Août 2006 : L'UNEP diffuse auprès de ses adhérents une véritable notice d'utilisation des multiples services et outils que l'UNEP met à leur disposition pour faciliter leur vie de chef d'entreprise.

Ce guide pratique a été conçu pour y trouver rapidement et facilement la solution à un problème ou à un questionnement. Gestion, technique, promotion, échanges, etc. : le guide pratique des services aux entrepreneurs du paysage apporte des éclairages sur chacun de ces thèmes qui sont au coeur des préoccupations quotidiennes du chef d'entreprise.

Les services existants

- **Le service-conseil téléphonique**

Le Service Conseil de l'UNEP est composé d'un SVP téléphonique, en droit social, fiscal et commercial, gratuit pour les adhérents, et d'une assistance juridique pour des dossiers précis et ponctuels tels que la mise à jour du mémento social ou encore les négociations paritaires. Cette année, un peu plus de 150 heures en moyenne par mois ont été consacrées au droit social, près de 33 heures en droit fiscal et 14 heures en droit commercial. Les questions portent essentiellement, pour ce qui est du social, sur les congés, les contrats de travail ainsi que les formalités liées à l'embauche ; pour le fiscal, sur la TVA et la taxe professionnelle ; pour le droit commercial, enfin, sur le recouvrement de créances et le droit des contrats et de la concurrence. Au total, le service-conseil a consacré en moyenne un peu plus de 8 heures par jour à sa mission auprès des entreprises du paysage membres de l'UNEP.

- **Mise à jour du Mémento social et des conventions collectives**

Les conventions collectives cadres et non-cadres des salariés des entreprises du paysage, ainsi que le mémento social de l'UNEP, ont bénéficié d'une mise à jour afin d'intégrer les derniers changements intervenus en la matière.

Les chapitres du Mémento concernés par ces changements ont été adressés, dans leur version actualisée, à l'ensemble des adhérents de l'UNEP qui ont également la possibilité de les consulter et de les télécharger sur la partie adhérent du site Internet de l'UNEP.

- **Mise à jour du guide "La TVA de l'entrepreneur du paysage"**

Une actualisation complète du guide "La TVA de l'entrepreneur du paysage" qui inclut les dernières modifications intervenues en la matière au début de l'année 2006 a été adressée à chacun des adhérents de l'UNEP. L'ensemble de ce guide est également consultable et téléchargeable sur la partie réservée aux adhérents du site Internet de l'UNEP

- **La veille technique**

La Commission Technique, présidée par Abel Renard, a amplifié ses informations de veille technique; dispensées chaque mois via le Flash-Info et le site Internet de l'UNEP. 17 notes d'alerte, de sensibilisation ou de conseil technique ont ainsi été produites au cours de l'année.

- **La diffusion d'informations**

Cette année encore, l'UNEP a diffusé (par courrier, par fax ou par voie électronique), aux entrepreneurs du paysage adhérents, de nombreuses informations importantes pour leurs entreprises à travers notamment :

- Le Questions-Réponses (13 numéros dans l'année, dont 1 spécial)
- Le Flash-Info (12 numéros dans l'année, dont 1 spécial)
- La newsletter adhérent (9 numéros depuis février 2006, dont 1 spécial)
- Le Bulletin UNEP (3 numéros)

b- Colloque "Préparez l'avenir de votre entreprise"

Plus de 200 personnes ont assisté, le 15 décembre 2005 à la Société Nationale d'Horticulture Française (SNHF), au colloque "Préparer l'avenir de votre entreprise" organisé par l'UNEP, à l'initiative du Groupe de Conseil et de Réflexion, présidé par Jacques Richard, dans le cadre de la gestion prévisionnelle de l'emploi (Provea).

Ce colloque, destiné à fournir les clés d'une transmission réussie, était organisé autour de trois tables-rondes répondant aux questions suivantes :

- ☞ Quand préparer l'avenir de votre entreprise ?
- ☞ Comment préparer l'avenir de votre entreprise ?
- ☞ Et après la vente de votre entreprise ?

Des professionnels cédants et repreneurs, accompagnés d'experts de la transmission d'entreprise, ont fait part, par une approche très concrète et très complète, de leur expérience et de leurs conseils.

Suite à l'énorme succès rencontré par ce colloque, le Groupe de Conseil et de Réflexion de l'UNEP a mis en place des sessions de formation qui ont eu lieu à la Délégation Générale de l'UNEP, d'une durée de deux jours, destinées aux cédants. La première d'entre elles a réuni, les 29 et 30 juin 2006, 15 entrepreneurs du paysage soucieux de la transmission de leur entreprise. La deuxième, les 5 et 6 juillet 2006, a également réuni 15 entrepreneurs. Chacun a pu, au terme de cette formation dispensée par des experts, repartir avec son plan d'action qui passe par la mise en valeur et l'évaluation de l'entreprise, l'optimisation fiscale et successorale, ou encore la solution juridique la mieux adaptée.

c- Certification de services des entreprises

Pour aider les adhérents à obtenir la certification de services des entreprises du paysage, délivrée par l'organisme certificateur SGS Qualicert, la Commission Qualité de l'UNEP, présidée par Philippe Clarac, a mis en place, en octobre 2005, un parcours de formation en partenariat avec les deux fonds de formation : FAFSEA pour les salariés et VIVEA pour les non salariés.

L'objectif est d'atteindre d'ici fin 2007, 70 à 80 nouveaux certifiés de façon à porter le nombre total d'entreprises certifiées dans le secteur à plus de cent, et de démarrer des opérations de communication ciblées auprès de la clientèle publique et privée.

- Un premier module de 3 jours intitulé "quelle certification pour mon entreprise ?" permet aux dirigeants de choisir en connaissance de cause, notamment entre l'ISO 9001 et la certification de services.
- Un second module intitulé "12 mois d'accompagnement formation vers la certification de services" a pour objectif d'accompagner les entrepreneurs qui auront choisi la certification de services, pour qu'ils l'obtiennent dans un délai maximum de un an et que tout soit en place dans l'entreprise pour que le renouvellement régulier ultérieur de la certification soit acquis. L'originalité de cette formation est d'alterner des sessions collectives (6 jours) et individuelles en entreprise (6 jours au maximum) de façon à mutualiser les expériences, tout en tenant compte des spécificités de chaque entrepreneur pour appliquer les solutions.

Ce dispositif a rencontré un vif succès puisqu'au 1er septembre 2006, le bilan était le suivant :

- 106 entreprises appartenant à 9 des 12 régions UNEP ont suivi le module 1 ce qui représente 137 stagiaires (54 contributeurs VIVEA et 83 cotisants au FAFSEA). A ceci il faut ajouter la quinzaine d'entreprises de Bourgogne Franche-Comté en cours d'inscription.
- 61 entreprises, dont 30% de moins de 10 salariés, sont d'ores et déjà engagées dans l'accompagnement proposé vers la certification de services des entreprises du paysage, à l'issue du module 1. La certification des premières est attendue pour la fin 2006.

d- Accord cadre CI-RMA

C'est à l'occasion du Salon International de l'Agriculture que Didier Leroux, Président de l'UNEP, a signé le 3 mars 2006, avec le Ministre du Travail, Gérard Larcher, celui de l'Agriculture, Dominique Bussereau, et le Président de la MSA, Gérard Pelhate, un accord cadre "Contrat d'Insertion - Revenu Minimum d'Activité" (CI-RMA) afin de professionnaliser et réinsérer des bénéficiaires de minima sociaux. L'objectif : permettre à 350 personnes de trouver un emploi durable dans une entreprise du paysage, ce qui fait de cet accord le plus ambitieux signé en France eu égard au poids du secteur du paysage jusqu'à présent.

e- Le CQP "Construction d'ouvrages paysagers"

Un CQP est un Certificat de Qualification Professionnelle délivré, non pas par un Ministère comme le sont les diplômes, mais par un jury de professionnels composé à parité d'employeurs et de salariés.

Ces dernières années, plusieurs régions ont mis en place des formations en maçonnerie paysagère pour répondre aux besoins de qualification des salariés de leurs entreprises, exprimant en cela un manque dans l'offre nationale des diplômes et des certifications.

Pour y pallier, l'UNEP a obtenu de la CPNE (Commission Paritaire Nationale de l'Emploi), qui décide de la création des certifications professionnelles, la création d'un CQP qui présente l'avantage d'être reconnu nationalement, inscrit au répertoire des diplômés et des certifications et accessible par la voie de la VAE (validation des acquis de l'expérience).

Grâce à la collaboration active des professionnels et des établissements de formation des régions concernées (Bretagne, Centre, Rhône Alpes, Pays de la Loire, Lorraine) et à l'appui technique du FAFSEA, le référentiel a été finalisé fin juin 2006.

Les établissements de formation de toutes les régions peuvent désormais postuler auprès de la CPNE pour organiser la formation menant à ce CQP, en relation avec les professionnels (entrepreneurs et salariés) qui seuls peuvent composer les jurys.

f- Convention UNEP - SFA

L'UNEP, de la main de son Président, Didier Leroux, et la Société Française d'Arboriculture (SFA) ont signé, le 30 janvier 2006, une convention de partenariat. Cette convention, fruit du travail du Groupe Technique de Métier Elagueurs de l'UNEP présidé par Pierre Darmanté, engage les deux organismes à mener ensemble des actions constructives en faveur de l'arbre et des professions du secteur du paysage afin de les faire évoluer harmonieusement et favorablement. Cette volonté commune s'est exprimée tout particulièrement à l'occasion des championnats de France et d'Europe des grimpeurs-élagueurs qui se sont tenus du 5 au 7 mai 2006 à Nantes, puis lors du Congrès européen de l'arboriculture ornementale les 9 et 10 mai 2006 où l'UNEP était bien évidemment présente.

g- Etudes et enquêtes

Des études et réflexions de fond concernant notre secteur et ses évolutions ont été menées ou initiées au cours de l'année :

- Au niveau économique et social : Baromètre du Paysage UNEP - AGRICA :
 - ✓ N° 1 avril 2006
 - ✓ N° 2 octobre 2006
- Concernant la gestion prévisionnelle de l'emploi : Etude prospective des besoins des entreprises du paysage en salariés de niveau ingénieur (décision du Conseil d'Administration du 7 juin 2006. Etude en cours dont les conclusions seront connues en mars 2007)

De même, afin d'offrir des services toujours plus en adéquation avec les besoins et attentes des adhérents UNEP, des questionnaires leur sont régulièrement adressés pour mesurer l'impact des outils mis en place et fixer les priorités de travail. 4 grandes enquêtes ont ainsi été menées au cours de l'année :

- Enquête de satisfaction sur le Congrès 2005 (novembre 2005) :
 - ✓ auprès des congressistes
 - ✓ auprès des exposants
- Enquête de satisfaction sur le Salon Versailles Côté Jardin (octobre 2005)
- Enquête de satisfaction sur le guide "gazon de placage" (avril 2006)
- Enquête de satisfaction sur le site Internet (mai 2006)

h- Etude AGRQUADRA "Perspectives compétences santé des salariés du secteur agricole en 2^{ème} partie de carrière

L'UNEP participe activement, depuis mai 2005, à une étude co-financée par l'Union européenne concernant les perspectives d'avenir des salariés en seconde partie de carrière, intitulée Agriquadra. Ceci, en partenariat avec le FAFSEA, la MSA et le CREAT (Centre de Recherches et d'Etudes sur l'Age et les Populations au Travail).

Cette étude vise à aider à terme les entreprises à gérer de façon dynamique et positive la pyramide des âges ainsi que l'égalité hommes femmes, en se centrant sur les salariés en seconde partie de carrière ceci, dans le but d'améliorer l'emploi dans le secteur. Elle durera 3 ans et comporte plusieurs volets :

- Une étude qualitative très détaillée, réalisée par une équipe d'ergonomes dans 5 entreprises (monographies) a démarré au printemps 2006. Elle vise à identifier de façon fine les facteurs de pénibilité, les savoir-faire du métier et les savoir-faire de prudence développés par les personnes ayant une ancienneté plus importante.

Les premières hypothèses ainsi émises à l'issue de cette phase, serviront de base à :

- Des analyses complémentaires de validation menées dans 10 à 15 entreprises par les experts du FAFSEA et les Conseillers en Prévention et Médecins du Travail de la MSA.
- Des études quantitatives (données existantes dans les fichiers MSA, AGRICA ; des enquêtes complémentaires éventuellement nécessaires permettront de mieux connaître le vieillissement démographique, le parcours des salariés, l'accès à la formation, etc.).

L'UNEP est membre du Comité de pilotage général de l'étude et du Groupe sectoriel chargé d'encadrer la partie paysage de l'étude pour accompagner l'équipe de chercheurs. Cette année, à ce titre, elle a notamment défini les critères de sélection des entreprises pour l'étude qualitative fine, choisis en fonction de la typologie des entreprises du paysage françaises, trouvé les entreprises volontaires pour recevoir les ergonomes et faire l'objet de ces monographies, et enfin, discuté des hypothèses émises par les ergonomes à l'issue des monographies.

i- Mise en place de la certification de services de l'UNEP

Dans la perspective d'apporter un service toujours plus performant aux adhérents et d'accompagner toujours mieux les élus dans leurs responsabilités, mais afin également de montrer l'exemple dans la promotion de cette démarche, l'UNEP et ses permanents, conformément à la décision du Conseil d'Administration du 7 décembre 2005, s'est engagée dans la certification de services. Eric Lequertier, Secrétaire Général de l'UNEP, accompagne toute l'équipe administrative dans cette démarche. Le référentiel de certification QUAL'OP, déposé à l'Agence Française d'Assurance Qualité (AFAQ) par le CEDAP (Centre d'Etudes des Directeurs d'Associations Professionnelles) a été adopté.

Les 13 engagements de la certification de services QUAL'OP sont les suivants :

- 1) Nos actions d'influence sont ciblées, organisées avec une information des adhérents
- 2) Nous participons aux instances nationales et internationales de façon organisée et transparente
- 3) Notre communication est structurée, son efficacité est évaluée
- 4) Nos outils d'information sont à jour
- 5) Notre organisation est formalisée et transparente
- 6) Nous respectons des règles de conduite partagées
- 7) Nos critères d'adhésion sont clairement définis
- 8) Nous assurons une veille professionnelle afin de mieux vous informer
- 9) Nous vous communiquons des informations fiables et régulières
- 10) Nous assurons la bonne organisation de nos réunions
- 11) Nous travaillons avec des prestataires sélectionnés
- 12) Notre accueil est aimable et efficace
- 13) Nos réponses sont fiables, personnalisées et rapides

L'UNEP est accompagnée dans cette démarche par un Cabinet spécialisé.

L'objectif fixé est d'obtenir la certification pour la fin de l'année 2006.

3- Défendre notre profession

a- Protocole d'accord entre l'UNEP et l'Union des Caisses de France du réseau congés intempéries du Bâtiment et des Travaux Publics

Le mardi 4 juillet 2006 a eu lieu la signature officielle, par Didier Leroux, Président de l'UNEP, et Jean-Jacques Raub, Président de l'Union des Caisses de France du réseau Congés Intempéries du Bâtiment et des Travaux Publics, d'un protocole d'accord par lequel la non-affiliation des entreprises du paysage aux caisses de congés du BTP, demandée depuis des années par l'UNEP, est enfin acquise dès lors que la nature de leurs travaux est en conformité avec la nomenclature décrite dans l'accord sous les cinq grandes catégories suivantes :

- ✓ Réaliser la pose et l'entretien des circulations, dallages, pavages et équipements d'espaces verts ;
- ✓ Planter des arbres, des arbustes et des décors floraux ;
- ✓ Entretien des arbres, des massifs d'arbustes et des décors floraux ;
- ✓ Créer et entretenir des gazons et des zones herbacées et semi-ligneuses ;
- ✓ Terrains de sports.

La signature de cet accord met fin, pour l'UNEP et ses entreprises adhérentes, à une lutte d'influence longue de plus de 30 ans. Les termes de l'accord, fruit d'après négociations rondement menées pour l'UNEP par Marc Loiseleur, Emmanuel Mony, Marc Geoffray et Robert Fréon, tous membres du Bureau national, et approuvé par le Conseil d'Administration de l'UNEP réuni le 7 juin 2006, s'appliquent, à compter du 4 juillet 2006, à tous les contrôles et instances en cours ou futurs, y compris pour les travaux antérieurs. En attendant la publication par les pouvoirs publics d'un décret sur cette base, prochaine étape dans le combat que mène l'UNEP sur ce front, l'accord conclu entre l'UNEP et l'UCF-CIBTP concerne exclusivement les entreprises de l'UNEP.

b- Arrêté du 4 août 2005 relatif à la prévention des risques de chutes liés aux travaux réalisés dans les arbres au moyen de cordes

Le Groupe Technique de Métier Elagueurs de l'UNEP, présidé par Pierre Darmanté, a initié un groupe de travail constitué de la MSA, de la Direction Générale de la Forêt et des Affaires Rurales (DGFAR), de la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche (DGER) du Ministère de l'Agriculture, de l'Association des Ingénieurs Territoriaux Français (AITF) et des centres de formation qui s'est réuni le 23 mars, le 28 juin et le 6 septembre 2006 sur l'interprétation de l'arrêté du 4 août 2005. L'objectif du groupe est notamment de proposer des modes opératoires et une formation qui permettent aux entreprises de respecter les nouvelles obligations réglementaires.

c- Entreprises de services à la personne

Suite à la parution, au Journal Officiel du 30 décembre 2005, de la liste des activités relevant de l'agrément des services à la personne dans laquelle apparaissent les "petits travaux de jardinage", l'UNEP a mis à la disposition de ses adhérents, dès le 1^{er} février 2006, une information pour la mise en place d'une structure de services à la personne.

Par ailleurs, Didier Leroux, Président de l'UNEP, a écrit, le 9 mai 2006, à Dominique Bussereau, Ministre de l'Agriculture, pour l'alerter sur les problèmes posés par la circulaire d'application qui stipule que les petits travaux de jardinage doivent être effectués "au moyen du matériel mis par l'employeur (le particulier) à la disposition du salarié", niant en cela les obligations réglementaires en vigueur concernant la responsabilité du chef d'entreprise quant à la sécurité de ses salariés d'une part, et l'utilisation des produits phytosanitaires d'autre part.

Dominique Bussereau, Ministre de l'Agriculture, dans un courrier au Président de l'UNEP du 27 juillet 2006 stipule que "Dans ces conditions, les entreprises agréées qui dédient leurs activités aux petits travaux de jardinage éligibles au CESU (Chèque Emploi Service Universel), fournissent à leurs salariés intervenant au domicile des particuliers les outils nécessaires à la réalisation de ces travaux".

d- Sécheresse

Lors de la rencontre du 21 février 2006 avec Jean-Claude Vial, Directeur adjoint à la Direction de l'eau du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, Didier Leroux, Président de l'UNEP a demandé à ce qu'une action soit menée auprès des préfetures pour la mise en place de dérogations concernant l'arrosage des végétaux plantés dans l'année en précisant certaines conditions (respecter la période de plantation, mettre en place des techniques limitant l'arrosage comme le paillage et autres).

En concertation avec la Commission Technique, présidée par Abel Renard, l'UNEP a proposé, dans un courrier du 21 avril 2006, à Jean-Claude Vial, les niveaux d'arrêtés d'interdiction d'arrosage suivants :

- 1er niveau d'interdiction : Gazons de plus d'un an (sauf pelouses sportives), Arbres et arbustes de plus de 4 ans,
- 2ème niveau d'interdiction : Gazons de moins d'un an,
- 3ème niveau d'interdiction : Massifs (plantes annuelles et plantes molles),
- 4ème niveau d'interdiction : Arbres et arbustes de moins de 4 ans, Pelouses sportives. (Interdiction totale d'arrosage)

Alertée par ses adhérents sur les difficultés de reprise des végétaux dues aux fortes chaleurs du début de l'été 2006, l'UNEP, en juillet 2006, a mis à disposition des entreprises des courriers types à adresser à leurs clients afin de les décharger de leur responsabilité en cas de non-reprise des végétaux due à des températures anormalement élevées ou à des interdictions d'arrosage.

Didier Leroux a réitéré sa demande, le 31 juillet 2006, auprès du Ministre de l'Agriculture, du Ministre de l'Équipement et du Groupe Permanent d'Étude des Marchés de Travaux et de Maîtrise d'Oeuvre (GPEMTO) pour que soient apportées des modifications au cahier des clauses techniques générales des marchés publics de travaux, notamment en ce qui concerne la garantie de reprise des végétaux. En effet, le fascicule 35 sur les aménagements paysagers et le fascicule 34 sur les travaux forestiers de boisements définissent une garantie de reprise des végétaux à la charge de l'entrepreneur ayant réalisé les travaux. Cette garantie les oblige à remplacer les végétaux non repris, sauf si ce remplacement est rendu obligatoire par des faits non imputables à l'entreprise. Or la liste de ces faits n'est pas définie dans le fascicule 35 et demeure exhaustive dans le fascicule 34. L'UNEP demande à ce que des modifications soient apportées, en particulier que les températures anormalement élevées et que les interdictions d'arrosage soient explicitement stipulés comme des faits non imputables aux entreprises.

e- Taxe sur les Véhicules de Société

Didier Leroux, Président de l'UNEP, a écrit, le 28 avril 2006, à Thierry Breton, Ministre de l'Économie et des Finances, pour lui demander le retrait de la Taxe sur les Véhicules de Société. La loi de finances pour 2006 a, en effet, apporté plusieurs aménagements au régime de cette taxe : son champ d'application a notamment été élargi et, par exemple, les véhicules utilisés pour des déplacements professionnels sont obligatoirement soumis à cette taxe si le kilométrage parcouru excède 5 000 kilomètres. Didier Leroux a donc alerté Thierry Breton sur le surcoût dangereux engendré par cet aménagement de la Taxe sur les Véhicules de Sociétés dont le préjudice est conséquent pour les entreprises du paysage, dans lesquelles les déplacements sont fréquents du fait d'une activité qui oblige à aller de chantiers en chantiers. Evoquant une atteinte à la pérennité financière des entreprises du paysage qui sont pourtant créatrices d'emplois et de richesses, Didier Leroux conclut son courrier en exigeant le retrait pur et simple de la Taxe sur les Véhicules de Sociétés.

Grâce à cette action, le gouvernement a revu sa copie concernant la réforme de la Taxe Sur les Véhicules de Société. Trois allègements ont ainsi été annoncés :

- 1) Un réajustement du barème kilométrique, la taxe ne sera due que si les remboursements dépassent 15 000 km :

Taux d'assujettissement à la TVS	Barème instauré par la Loi de Finances pour 2006	Nouveau barème
0 %	0 à 5 000 km	0 à 15 000 km
25 %	5 001 à 10 000 km	15 001 à 25 000 km
50 %	10 001 à 15 000 km	25 001 à 35 000 km
75 %	15 001 à 20 000 km	35 001 à 45 000 km
100 %	Supérieur à 20 000 km	Supérieur à 45 001 km

- 2) Un abattement de 15 000 € s'appliquera pour le calcul de la taxe due.
- 3) Une entrée en vigueur progressive, les entreprises ne devant la première année qu'1/3 de l'imposition, la deuxième année 2/3, et la troisième année l'imposition totale. Ces trois années permettent aux entreprises d'élaborer la gestion de leur parc automobile. Il n'y aura pas lieu de remplir une déclaration lorsque l'entreprise est non imposable, après application de l'abattement de 15 000 €. Ces modifications s'appliqueront pour la Taxe sur les Véhicules de Société au titre de l'année 2006.

f- TVA à 5,5 %

Tout au long du dernier trimestre 2005, l'UNEP a maintenu la pression auprès de Bruxelles et Bercy pour que la décision finale, quant au taux de TVA applicable, soit favorable aux entreprises du paysage et le 1^{er} février 2006, victoire et soulagement étaient au rendez-vous : un accord à l'unanimité des États membres de l'Union Européenne intervenait enfin concernant la reconduction, jusqu'en 2010, de l'application du taux réduit de TVA pour les travaux de rénovation dans le logement et ce, malgré les réticences exprimées initialement par la République Tchèque, Chypre et la Pologne, qui ont finalement adhéré au consensus.

Les entreprises du paysage peuvent donc continuer à appliquer, pour les travaux concernés tels que définis dans le cahier thématique TVA de l'UNEP paru en juillet 2003, et mis à jour en 2006, le taux de TVA à 5,5%. Quelques modifications interviennent néanmoins, notamment dans le contenu de l'attestation. Ces dernières apparaissent dans la mise à jour du guide sur la TVA adressée à tous les adhérents.

g- Relations avec l'Office National des Forêts

Dans un courrier du 23 mars 2006, Didier Leroux a fait part de ses inquiétudes au Ministre de l'Agriculture quant aux ambitions de l'ONF, affichées dans le contrat de plan Etat-ONF (2007-2011), de développer des activités dites "conventionnelles" sur lesquelles elle viendrait concurrencer de façon déloyale les entreprises du paysage.

Une rencontre est organisée le 21 juin 2006 entre Pierre Darmanté, Président du Groupe Technique de Métier Elagueurs, Régis Rolland, Président du Groupe Technique de Métier Reboiseurs, Robert Fréon Vice-Président de l'UNEP et l'ONF. L'UNEP et l'ONF ont réaffirmé leur volonté de développer ensemble le marché et non d'être en concurrence. Cette rencontre sera suivie de réunions entre les délégations régionales de l'UNEP et les directions territoriales de l'ONF.

h- Défense de la profession à l'échelle de l'Europe

Didier Leroux, Président de l'UNEP, et Jean Millet, représentant de l'UNEP au niveau européen, ont participé aux deux Présidioms de l'ELCA (European Landscape Contractors Association), l'association européenne des entrepreneurs du paysage, qui ont eu lieu le 28 avril 2006 à Barcelone et le 1^{er} septembre 2006 à Dublin. Ces deux réunions sont l'occasion de faire le point sur les nouvelles directives européennes concernant la profession, mais aussi de préparer, ensemble, la participation des différents pays européens au prochain concours international des Olympiades des Métiers qui se tiendra en 2007 au Japon. L'association anglaise et l'association russe (à titre de membre extraordinaire) ont rejoint l'ELCA en 2006.

4- Promouvoir notre profession

a- Communication grand-public

La Brigade des Jardiniers : L'UNEP est experte-ressource dans le cadre d'une émission de télévision, "La brigade des jardiniers", consacrée aux métiers du paysage. Diffusée en six épisodes au mois de juin sur France 3, l'émission regroupait 10 jeunes en insertion qui ont dû, avec l'aide des professionnels et au cours d'un apprentissage intensif de plusieurs mois des métiers du paysage, réaliser un jardin au château de Cheverny en région Centre. Cette opération télévisuelle aura ainsi permis de sensibiliser encore davantage le grand-public sur les compétences des entreprises du paysage et sur les débouchés qu'offre le secteur en terme d'emploi.

Relations Presse : Avec le concours d'une agence de presse spécialisée, l'UNEP a poursuivi et amplifié les actions grand-public initiées en 2005 afin de développer le marché du paysage et d'attirer de plus en plus de jeunes dans le secteur.

Depuis le 1^{er} janvier 2006 :

6 communiqués de presse ont été diffusés :

- "Métiers du paysage, des bons plans de carrière"
- "Les entreprises du paysage vont réinsérer 350 bénéficiaires de minima sociaux"
- "Le paysage, champion de la création d'emploi"
- "Le jardin, une pièce à vivre"
- "Le gazon, l'autre star de la coupe du monde"
- "39èmes Olympiades des métiers, c'est parti"

Près de 150 parutions (dont 75% dans la presse écrite, 20% dans la presse on-line, et 5% de passages radio) pour un total de 47,6 millions de contacts audience (grand-public = 44 millions; décideurs et professionnels = 3,5 millions).

Parmi les plus belles parutions :

- 5 dépêches d'agence (Afp et Réa)
- Le Monde
- Le Figaro
- Paris Match
- Valeurs Actuelles
- Jardin Magazine
- Midi Libre
- L'est éclair
- Les dernières Nouvelles d'Alsace
- Ouest-France
- Studyrama
- 20 minutes
- ...

Site internet de l'UNEP : La Commission Communication de l'UNEP, présidée par Michel Müller, a souhaité faire du nouveau site Internet de l'UNEP une véritable vitrine de la profession. Il bénéficie donc d'une partie grand-public au nom évocateur "entreprisesdupaysage.org", esthétique et riche en informations (avec notamment la possibilité de trouver le professionnel proche de chez soi). Les premiers bilans sont encourageants :

- Moyenne de fréquentation de 4 500 personnes par mois (en augmentation puisque la barre des 6 000 a été atteinte en septembre), soit une moyenne de 150 visiteurs par jour. Répartition : 70% grand-public – 30% adhérents.
- Nombre de pages vues en moyenne est constant et élevé = 13 pages par visite.
- Plus de 7 500 documents pdf ont été téléchargés sur le site ce qui prouve que le site constitue une base documentaire importante.
- Chaque jour, 25 personnes se connectent sur le site de l'UNEP pour y trouver les coordonnées d'une entreprise

b- Manifeste pour les paysages

Suite à une rencontre entre Didier Leroux, Président de l'UNEP, et Jérôme Bignon, député de la Somme, l'UNEP est devenue signataire du Manifeste pour les Paysages créé à l'initiative de la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels, de la Fédération Nationale des SAFER (Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural) et d'une quarantaine d'organismes partenaires. Signé officiellement le 15 mars dernier à l'Assemblée Nationale, ce Manifeste, né d'inquiétudes partagées sur les mutations profondes et non-maîtrisées des paysages français, appelle à une mobilisation nationale en faveur des paysages et demande la mise en place de réels projets, à chaque échelon territorial, permettant de renforcer la protection et la gestion du patrimoine paysager et de redonner une ambition à la création des paysages contemporains.

c- Olympiades des Métiers

Didier Leroux, Président de l'UNEP, a inauguré, le 25 novembre 2005, au lycée Le Fresnes, centre pilote national, à Angers, le hall d'entraînement des Olympiades des Métiers. Ce hall d'entraînement permettra à nos jeunes représentants de toujours mieux préparer les finales internationales et de mettre tous les atouts de leur côté pour ramener régulièrement l'or olympique.

d- Concours "Un des Meilleurs Ouvriers de France"

Forte de son expérience dans l'organisation du concours des Olympiades des Métiers, l'UNEP, par décision du Conseil d'Administration du 7 mars 2006, a décidé d'organiser, sous la houlette de Dominique Pain, le concours "Un des Meilleurs Ouvriers de France" dans la classe "Art des Jardins". Le concours porte sur des épreuves ayant trait à la conception et à la réalisation, sur la base d'un thème imposé. Outil de valorisation des métiers du paysage auprès des salariés des entreprises, le concours "Un des Meilleurs Ouvriers de France" s'adresse aux personnes de plus de 23 ans actuellement en poste dans le secteur du paysage ; alors que les Olympiades des Métiers s'adressent aux seuls jeunes en formation de moins de 23 ans.

e- Collecte et répartition de la taxe d'apprentissage

L'UNEP est habilitée en tant qu'organisme collecteur de la taxe d'apprentissage des entreprises de paysage, depuis la signature en 2004 d'une convention de coopération avec le Ministère de l'agriculture. Ce statut, qui confirme s'il en était besoin, la reconnaissance de sa représentativité, lui confère un rôle majeur dans l'orientation de la politique de formation du secteur du paysage.

Les partenaires sociaux ont signé, en septembre 2005, un accord rendant le versement à l'UNEP de la taxe d'apprentissage des entreprises de paysage, obligatoire. Lorsque cet accord aura été étendu par arrêté, cette obligation s'appliquera à l'ensemble des entreprises du secteur, adhérentes ou de l'UNEP.

Cette troisième année de collecte s'est caractérisée par une nouvelle augmentation de 42% par rapport à l'an dernier en montant (1 727 000 euros) et de 17% en nombre d'entreprises versantes (1165). La répartition des fonds collectés (arrondis) est la suivante :

- 310 000 euros reversés au Trésor public au titre du FNDMA (Fonds national de développement et de Modernisation de l'Apprentissage).
- 345 000 euros reversés au Trésor public au titre de la CDA (Contribution au développement de l'Apprentissage).
- 293 000 euros reversés aux établissements d'accueil des apprentis employés par les entreprises versantes (concours obligatoire).
- 454 000 euros pré affectés par les entreprises aux établissements de leur choix.
- 138 000 euros disponibles pour les actions de coopération et de promotion.
- 41 000 euros de frais de gestion versés au délégataire (FAFSEA).

La somme disponible pour les affectations aux établissements est de 145 894 euros, répartie ainsi :

- 84 003 euros au titre du quota (seuls les CFA peuvent émarger),
- 61 891 euros au titre du barème (lycées et CFA peuvent émarger).

Le Groupe Technique Tripartite pour la Taxe d'Apprentissage, présidé par Jean-Claude Jardin et regroupant les représentants des employeurs (UNEP), des salariés et de la Direction Générale de l'Emploi et de la Recherche (DGER) du Ministère de l'Agriculture, s'est réuni, le 8 juin 2006, pour donner à l'UNEP un avis pour affecter la part de la collecte non affectée par les entreprises, selon les critères de sélection suivants :

- Renforcement de la formation en matière de reconnaissance des végétaux et/ou de sécurité ;
- Actions innovantes concourant au rapprochement entre formateurs et entrepreneurs du paysage ;
- Autres actions innovantes ;
- Validation des projets par un représentant des entreprises du paysage au sein de l'école, afin de s'assurer de la pertinence de la demande par rapport aux besoins des professionnels de la région.

L'ensemble des établissements, publics et privés, préparant à tous les diplômes, du CAPA au diplômes d'Ingénieurs, a été informé par l'UNEP en décembre 2005, des critères de répartition pour l'année 2006.

Sur les quelque 260 établissements contactés, 76 ont adressé une demande de financement pour un ou plusieurs projets.

Après étude approfondie de ces dossiers par un groupe de présélection réuni le 22 mai, 54 dossiers ont été réputés répondre aux critères et présentés au Groupe Technique tripartite qui en a retenu 48, pour leur intérêt pédagogique :

Région Ile-de-France – Oise :

LEGTA Saint Germain en Laye → 5000 €
CFA de Seine et Marne → 5103 €
LEGTHP IGNY → 5000 €
LEGTA Brie Comte Robert → 2500 €
TECOMAH → 2500 €

Région Centre-Limousin :

CFA de l'Indre et Loir → 2500 €
CFA de l'Eure-et-Loir → 1700 €
CFA du Loiret → 2500 €
CFA Brive Objat → 2500 €

Région Bretagne :

MF Saint-Grégoire → 1750 €
CFA LE GROS CHENE → 3500 €
LAHP KERPLOUZ → 2500 €

Région Normandie :

CFA de Coutances → 21323 €

Région Nord / Picardie :

LEGTA Lomme → 5000€
ITIAPE → 15000 €
LP Valenciennes Raismes → 1650 €

Région Nord-Est :

EHP Roville-aux-Chênes → 6000 €
CFA de la Moselle → 7700 €

Région Bourgogne / Franche-Comté :

CFA de Dijon Quétigny → 2500 €
LPA Tournus → 1600 €
CFA du Territoire de Belfort → 5000 €
LPA Plagny Sermoise → 1000 €

Martinique :

LPA Le Robert → 2500 €

Région Rhône-Alpes / Auvergne :

CFA CREAP Rhône Alpes → 1000 €
CFA du CREAP antenne Poisy → 1000 €
CFA du CREAP antenne St Ismier → 500€
LEGTA Lyon Dardilly → 5000€
LPA Durdath Larequille → 500€
LEGTA Romans → 6000 €
LPA Contamine sur Arve → 500 €
Maison familiale Tartaras → 1000 €

Région Méditerranée :

CFA Antibes et Carpentras → 5000 €
CFA des Pyrénées Orientales → 3500 €
CFA du Gard → 2000 €
LEGTA Hyères → 2500 €

Région Midi-Pyrénées :

CFA du Tarn → 2500 €
LPA Tarbes → 914 €
LAHP Rignac → 877 €

Région Aquitaine :

CFA de la Gironde → 2000 €
CFA des Landes → 2500 €
CDFAA Montbazillac → 1000 €
EAP de Bordeaux → 2500 €
LPA Orthez → 1100 €

Région Pays de la Loire/Poitou-Charentes :

CFA La Roche sur Yon → 2500 €
LEGTAHP POUILLE → 3500 €
LEGTA du Fresnes → 6000 €
LPA Niort → 3500 €
MF Machecoul → 3500 €

La convention de coopération prévoit que l'UNEP puisse utiliser jusqu'à 10 % de la collecte (dans la limite des sommes non affectées par les entreprises) pour financer des actions de promotion des métiers et de l'apprentissage décidées par le Groupe Technique Tripartite. Les actions menées dans ce cadre en 2005-2006 ont été les suivantes :

- Olympiades des métiers (délégation française à Helsinki, valorisation de la médaille d'or, campagne et conférence de presse, guide pour les Olympiades 2006-2007) : 63 400 €
- Participation à des salons, manifestations : 3 900 €
- Réédition et expédition du « passeport professionnel » (15 000 ex.) : 5 800 €
- Réédition et expédition du « calendrier des stages » (3000 ex, quadri) : 5 500 €
- Participation à l'émission « la Brigade des Jardiniers », FR3 (1^{ère} partie) : 17 000 €
- Co-financement de la charte de l'apprentissage en Ile de France : 6 000 €

f- Interprofession : VAL'HOR

Interprofession souhaitée par les professionnels et reconnue par les ministères de l'Agriculture et de l'Economie, Val'hor a débuté sa campagne de mutualisation des moyens des familles Paysage – Distribution et Commerce, pour faire face aux enjeux de demain : le développement du marché, la pérennisation des entreprises, l'anticipation des besoins des professionnels et des clients, et l'exercice de nos métiers. Autant d'actions d'envergure que l'UNEP n'aurait pas les moyens de mettre seule en œuvre.

La déclaration d'activité a été adressée au printemps afin de déterminer le montant de la cotisation obligatoire. Son montant est de 150 euros HT, minoré à 100 euros HT pour les établissements jusqu'à 9 salariés. Les pouvoirs publics, en étendant la cotisation, l'ont rendue obligatoire pour les 13 200 entreprises du paysage.

L'appel de cotisation a ensuite été adressé par la MSA, dans un premier temps pour les chefs d'entreprises salariés, et dans un deuxième temps pour les non-salariés.

La première campagne radio de promotion des produits et métiers de l'horticulture et du paysage a été diffusée dans le courant du mois d'avril 2006. Il s'agissait d'un message ponctué par la signature "Les professionnels du végétal accompagnent votre printemps" qui a été très largement diffusé sur les ondes de France-Inter et de RTL entre le 5 et le 8 avril, puis entre le 13 et le 15 avril.

Signée d'un nouveau logo "ArbresPlantes Fleurs – Les professionnels du végétal" et d'une accroche porteuse "Les émotions de votre vie", la campagne de presse grand-public de Val'Hor a débuté à la fin du mois de septembre. Pendant un trimestre, les 14 visuels retenus seront diffusés dans des médias à large audience tels que Paris-Match, L'Express, Télérama, télé 7 jours, ou encore Elle, Voici et Gala.

g- Salons, évènements et manifestations régionales

24-27 février 2006 : l'UNEP était présente au Salon de l'Education, à Paris, sur le stand du Ministère de l'Agriculture, pour présenter les métiers du paysage durant les quatre jours et lors d'une conférence assurée par Dominique Pain, dans le cadre de "l'Aventure des Métiers" organisée par le groupe L'Étudiant.

22-24 février 2006 : L'UNEP était présente, à Angers, au 21^{ème} Salon du Végétal. C'est la première fois que l'UNEP y participait activement depuis la création de cette manifestation. Grâce au concours de ses Unions régionales Bretagne et Pays-de-la-Loire – Poitou-Charentes, l'UNEP y a tenu un stand et organisé une conférence très appréciée sur le thème : "Valoriser le bâti par le végétal".

5-10 mai 2006 : Dans le cadre de la convention de partenariat qui l'unit à la Société Française d'Arboriculture (SFA), l'UNEP était présente, à Nantes, aux championnats de France et d'Europe des grimpeurs-élagueurs ainsi qu'au Congrès européen de l'arbre qui ont suivi.

30 mai-2 juin 2006 : En qualité de partenaire officiel de l'événement, l'UNEP a participé, à Lille, aux secondes Assises Européennes du Paysage. Elle y a notamment tenu un stand afin de promouvoir le professionnalisme des entreprises du paysage auprès des centaines d'architectes-paysagistes présents.

3-5 octobre 2006 : Grâce à la procédure d'appel à projet de l'UNEP, le SNPI a participé au Salon PROSEG, référence dans le monde des services généraux et acheteurs. Par sa présence, le SNPI a souhaité faire connaître et reconnaître le métier du paysagisme d'intérieur auprès des prescripteurs des entreprises.

Évènements régionaux : Grâce au dynamisme des unions régionales et à la procédure d'appel à projet mise en place depuis 2004, l'UNEP était présente ; cette année encore, sur de nombreuses manifestations régionales, parmi lesquelles :

- 11-13 novembre : Salon du chrysanthème à Vierzon (18)
- 30 novembre – 2 décembre 2005 : salons Urbest/Green Expo à Nantes (44)
- 12-16 avril 2006 : Expofleurs à Cagnes-sur-Mer (06)
- 11 mai 2006 : Printemps de l'Emploi à Montargis (45)
- 19-28 mai 2006 : Foire de Limoges (87)
- 26-28 mai 2006 : Journées des Plantes aux jardins d'Albertas (13)
- 9 -11 juin 2006 : Salon "terres en fête" à Arras (62)
- 16-18 juin 2006 : Foire Euroforest à Saint-Bonnet-de-Joux (71)
- 15-17 septembre : Salon de l'Immobilier et de l'Habitat du Jura (39)
- 8-10 septembre 2006 : Salon de la Rose à Orléans (45)
- 26-28 septembre 2006 : Hormatec à Lyon (69)
- 30 septembre – 2 octobre 2006 : Salon du Jardin « Puyricard les Jardins » (13)

h- Congrès de l'UNEP

Plus de 350 professionnels du paysage sont réunis à Saint-Malo pour le 41^{ème} Congrès de l'UNEP les 29 et 30 septembre 2005. Un congrès, exceptionnel de par la qualité de son organisation, de ses travaux et de ses temps de convivialité, qui restera pour chacun comme un grand moment de la vie de la profession en 2005.

Le 42^{ème} Congrès de l'UNEP se déroule les 12 et 13 octobre 2006 à Reims.

i- Démarches de concertation sur le Salon

Didier Leroux, Président de l'UNEP, accompagné de Marc Loiseleur, vice-Président de l'UNEP délégué à la Communication, et Michel Müller, Président de la Commission Communication, ont reçu les principaux acteurs de la filière, le 10 janvier 2006, pour une réunion sur les salons professionnels. Cette rencontre a fait suite au souhait, exprimé par de nombreux adhérents, de travailler au rassemblement, sur un seul et même salon dès 2007, de tous les professionnels du secteur.

Suite à cette concertation, les principaux acteurs de la filière se sont mis d'accord sur un cahier des charges commun qui a été soumis à divers organisateurs d'évènements. Les démarches de concertation entre les organismes de la filière sont en cours.

j- Thématique annuelle : "Entrepreneurs du paysage, acteurs du développement durable"

L'année 2006 est placée sous le signe du développement durable : Les administrateurs de l'UNEP en ont décidé ainsi lors du Conseil d'Administration du 28 septembre 2005. Destinée tant à fédérer en interne qu'à promouvoir la profession auprès du plus grand nombre, la thématique annuelle 2006 de l'UNEP, intitulée "Entrepreneurs du paysage, acteurs du développement durable", est le fil rouge des travaux de l'UNEP en région et au niveau national. Depuis le début de l'année 2006, les 12 Unions régionales métropolitaines de l'UNEP ont ainsi multiplié les actions d'information et de sensibilisation sur le thème du développement durable. Le traitement des déchets, la gestion de l'eau, les techniques alternatives, mais aussi le rôle social des entreprises du paysage ont été abordés. Les Assemblées Générales régionales ont été très souvent l'occasion de travailler sur ces sujets, comme cela a été le cas en Nord-Picardie le 20 janvier, en Bretagne le 27 janvier, en Ile-de-France – Oise le 2 mars, en Centre-Limousin le 16 mars, ou encore en Rhône-Alpes – Auvergne le 7 avril. De nombreuses réunions départementales ont aussi eu lieu en Midi-Pyrénées, Normandie, Méditerranée et en Nord-Est. Des Unions régionales ont également animé des colloques et conférences sur le sujet du développement durable comme l'UNEP Pays-de-le-Loire – Poitou-Charentes le 17 mars, l'UNEP Rhône-Alpes – Auvergne le 18 mai, ou encore l'UNEP Méditerranée le 26 mai aux jardins d'Albertas.

k- Diffusion du Rapport de Branche

C'est à l'occasion du 41^{ème} Congrès de l'UNEP, qui a eu lieu à Saint Malo le 30 septembre 2005, que les données du rapport de branche 2005 des entreprises du paysage ont officiellement été dévoilées devant plus de 350 entrepreneurs et personnalités institutionnelles du monde du paysage. Véritable photographie du secteur, le rapport de branche 2005 décrit une profession jeune, saine, innovante et pleine d'avenir.

Les principaux chiffres sont les suivants :

- ✎ nombre total d'entreprises du secteur : 13 200, soit une progression de 9% en 3 ans
- ✎ nombre de personnes qui travaillent dans le paysage : 65 000, soit une augmentation de 16% en 3 ans
- ✎ chiffre d'affaires global de la profession : 3,9 milliards d'euros, en croissance de 18% depuis 2002
- ✎ créations d'emplois, en solde net, en 2004 : 4 200

Un fascicule recensant l'ensemble de ces données économiques et sociales, ainsi qu'une carte-mémo regroupant les chiffres marquants du secteur, ont été largement diffusés auprès des professionnels du paysage, des partenaires du secteur, des députés et sénateurs, des décideurs et relais d'opinion économique et sociale.

III- Les acteurs de l'UNEP : ensemble nous irons plus loin

Les élus de l'UNEP en région et dans les départements, soutenus par les délégués régionaux, salariés permanents de l'Union, développent au quotidien la présence et les services de l'UNEP afin de recruter toujours plus de nouveaux adhérents. Il en va de la représentativité et donc de la force de l'Union. En informant ainsi les entrepreneurs du paysage trop souvent "isolés" de l'offre de services que l'UNEP met à leur disposition, ils contribuent largement à consolider chaque jour le professionnalisme des entreprises et du réseau de l'Union.

1- Professionnels et élus au niveau local

a- Les adhérents

Les adhérents sont la force de l'UNEP : plus ils sont nombreux, plus l'UNEP est représentative et plus elle est influente. L'UNEP est aujourd'hui présente dans tous les départements de la métropole, ainsi qu'en Outre-Mer grâce aux adhérents de l'île de la Réunion et ceux de la Guyane. Depuis octobre 2005, 304 nouveaux adhérents, représentant 1 071 salariés, ont rejoint l'UNEP.

b- Les délégués départementaux

Acteurs de proximité incontournable et ambassadeurs de l'UNEP au niveau local, les délégués départementaux, au nombre de 95, ont, cette année encore, été sollicités à maintes reprises et notamment dans la mise en place des Commissions Régionales Emploi/Formation. Afin de les aider dans leur mission, ils étaient réunis, les 25 et 26 janvier 2006 à l'occasion de l'Université UNEP des élus. Echanger, s'approprier les bases communes concernant les principaux dossiers défendus par l'UNEP et acquérir les outils nécessaires à l'exercice de leur mandat, tels étaient les principaux objectifs de ces deux journées.

c- Les élus en région

Les régions UNEP ont une activité forte, de par les réunions qu'elles organisent et les manifestations auxquelles elles participent notamment. Les élus des régions sont soutenus dans leurs fonctions par un(e) délégué(e) régional(e).

Les présidents de région se sont réunis 3 fois lors de Conseils des régions :

- le 6 décembre 2005
- le 7 mars 2006
- le 6 juin 2006

Le Conseil des Régions (composé des Présidents de Région)

Région Ile-de-France – Oise	Laurent VIALET
Région Centre / Limousin	Nicolas BOURDIN
Région Bretagne	François LE GOFF
Région Normandie	François DUMOUCHEL
Région Nord / Picardie	Gilbert HUBLART puis Jocelyne DANJOU (*)
Région Nord-Est	Philippe HERRISE
Région Bourgogne / Franche-Comté	Jacques IMBERTI
Région Rhône-Alpes / Auvergne	Robert GUISERANDO
Région Méditerranée	Guy BOUIX
Région Midi-Pyrénées	Dominique BLANVILLAIN
Région Aquitaine	Laurent DELSART
Région Pays-de-la-Loire / Poitou-Charentes	Christophe JANEAU
Guyane	Philippe ALCIDE DIT CLAUZEL
Ile-de-la-Réunion	Pascal TERRAL

(*) : Jocelyne Danjou a été élue Présidente de l'UNEP Nord - Picardie le 23 juin 2006 lors de l'Assemblée Générale de l'Union régionale. Elle a ainsi pris la succession de Gilbert Hublart qui, comme il l'avait annoncé, a souhaité passer le relais et se retirer prématurément de son dernier mandat à la présidence de l'Union régionale. Jocelyne Danjou est donc Présidente de la Région Nord - Picardie pour le restant du mandat en cours, c'est-à-dire jusqu'au mois de juin 2008.

2- Professionnels et élus au niveau national

a- Les Commissions et Groupes Techniques de Métier

Les Commissions nationales et Groupes Techniques de Métier :

- traitent des questions qui concernent l'ensemble des entreprises du paysage
- sont force de proposition
- mettent en œuvre les décisions du Conseil d'Administration

Les Commissions nationales et Groupes Techniques de Métier se réunissent dans leur constitution plénière deux fois par an, (automne 2005 - printemps 2006). Elles sont force de proposition des sujets à traiter. Entre temps, pour être plus opérationnel, le travail est organisé en sous-commissions qui sont constituées en fonction des dossiers et missions que le Conseil d'Administration a confiées aux Commissions et Groupes techniques de Métier.

Cette année, 19 réunions plénières des Commissions et Groupes Techniques de Métier se sont tenues à la Délégation Générale. Entre chaque session plénière, 36 réunions des sous-commissions, qu'elles aient été physiques ou téléphoniques ont eu lieu.

A noter :

Deux Commissions UNEP ont connu, au cours de l'année écoulée, un changement de président :

- Commission Sociale : Gérard COISNON a été nommé à la présidence en lieu et place de Catherine MULLER
- Commission Formation : Max MARTIN a été nommé à la présidence en lieu et place de Marc FERAUD

1. Les Commissions nationales

Présidents des Commissions

Commission Juridique et Fiscale-----	Joseph SLINKMAN
Commission Sociale-----	Gérard COISNON
Commission Technique -----	Abel RENARD
Commission Communication-----	Michel MÜLLER
Commission Formation-----	Max MARTIN
Commission Qualité-----	Philippe CLARAC
Commission Finances -----	Marc GEOFFRAY
Commission des Nouveaux Adhérents-----	Yann LE GOFF
Groupe de Conseil et de Réflexion-----	Jacques RICHARD

2. Les Groupes Techniques de Métier

Présidents des Groupes Techniques de Métier

Groupe Technique de Métier Elagueurs -----	Pierre DARMANTE
Groupe Technique de Métier Reboiseurs-----	Régis ROLLAND
Groupe Technique de Métier Paysagistes d'Intérieur -----	Olivier BEDOUELLE

Les Groupes Techniques de Métier se sont réunis 5 fois en réunion plénière et 12 fois en sous-groupe que ce soit physiquement ou téléphoniquement.

La présentation annexée au présent rapport (pages 29 à 33) est la synthèse des comptes-rendus des Commissions et des Groupes Techniques de Métier envoyés deux fois par an (décembre et juin) aux 95 délégués départementaux UNEP ainsi qu'aux membres du Conseil d'Administration.

b- Les syndicats fédérés : SNPI et SNEEP

**Syndicat National des Paysagistes d'Intérieur
Président : Olivier BEDOUELLE**

19 et 20 mai 2006 : Assemblée Générale du SNPI à Taormina en Sicile

Le Conseil d'Administration du SNPI s'est réuni 4 fois :

- le 22 novembre 2005
- le 22 février 2006
- le 5 avril 2006
- le 20 septembre 2006

**Syndicat National des Entreprises d'Engazonnement par Projection
Président : Daniel DIVARET**

16 décembre 2005 : Assemblée Générale du SNEEP à la Délégation Générale de l'UNEP

22 février 2006 : Assemblée Générale du SNEEP à la Délégation Générale de l'UNEP

c- Le Conseil d'Administration de l'UNEP

Le Conseil d'Administration est l'organe exécutif de l'UNEP.

Il est composé des administrateurs nationaux (1 par tranche de 80 adhérents), des présidents des régions, des présidents des Commissions nationales et des Groupes Techniques de Métier, des Présidents des syndicats fédérés, des Présidents d'honneur, des personnes ès-qualité et du Bureau national. Cela représente au total 71 personnes.

Cette année, le Conseil d'Administration de l'UNEP s'est réuni 4 fois :

- 28 septembre 2005
- 7 décembre 2005
- 8 mars 2006
- 7 juin 2006

**Les Administrateurs de l'UNEP
représentant les Régions et Syndicats Fédérés**

Région Ile-de-France – Oise	Michel CHAUVIN Christophe DE BARY Karine DOGNON Jean HELIE Renaud LEPILLEUR
Région Centre-Limousin	Christian GIRAULT Jean-Bernard GUILLOT
Région Bretagne	Alain LE BLEVEC
Région Normandie	Marie-Noëlle BONMARTEL Emmanuel DE FLORIS Guillaume VOELTZEL
Région Nord / Picardie	Philippe PRINS Georges SANT
Région Nord-Est	Benoît COSSENET Daniel DUMESNIL Denis HELMBACHER
Région Bourgogne / Franche-Comté	Robert HUEBER
Région Rhône-Alpes / Auvergne	Marie-Noëlle LEVEL Marie-Pierre RICHARD Alain VILLARD
Région Méditerranée	Thierry DAUDET Fabienne GORCE Paul RENSCH
Région Midi-Pyrénées	Patrick GAUCI
Région Aquitaine	Jérôme BRETTESS
Région Pays-de-la-Loire/Poitou-Charentes	Stéphane COTHET Dominique PAIN Lionel VRIGNON
Ile de la Réunion	Patrice FAGES
Guyane	<i>en attente de nomination</i>
SNPI	Jean-Marc SIMON
SNEEP	François CASSOTI

Le Conseil d'Administration de l'UNEP a pris 31 délibérations cette année (voir annexe page 34).

A noter : Le Conseil d'Administration de l'UNEP a enregistré, au cours de l'année, le départ d'un certain nombre d'administrateurs nationaux :

- Pierre-Henri PENNEQUIN (UNEP Nord - Picardie)
- Patrice PROST (UNEP Rhône-Alpes - Auvergne)

Dans le même temps, le Conseil d'Administration de l'UNEP s'est enrichi de nouveaux administrateurs :

- Philippe PRINS (UNEP Nord - Picardie)
- Denis HELMBACHER (UNEP Nord - Est)
- Marie-Pierre RICHARD (UNEP Rhône-Alpes - Auvergne)
- Fabienne GORCE (UNEP Méditerranée)
- Jérôme BRETTESS (UNEP Aquitaine)
- Lionel VRIGNON (UNEP Pays de la Loire - Poitou-Charentes)

d- Le Président et le Bureau national

Le Bureau national qui prépare les délibérations soumises aux votes des administrateurs s'est réuni 11 fois cette année. Un ou plusieurs membres du Bureau ont participé à 97 réunions physiques pour l'UNEP et à 25 réunions téléphoniques.

Didier Leroux, Président de l'UNEP, a consacré cette année 75 jours, passés à Paris ou en province, à l'Union auxquels s'ajoute une journée hebdomadaire en moyenne qu'il destine à l'UNEP dans son entreprise.

Président

Didier LEROUX

Réélu à 97% par l'ensemble des adhérents le 30 septembre 2005, Didier Leroux, Président de l'UNEP, a présenté au Conseil d'Administration du 7 décembre 2005, son nouveau Bureau. Ce dernier a obtenu le vote de confiance unanime des administrateurs et s'est enrichi de l'arrivée de deux nouveaux membres portant à 10 le nombre total de ses représentants.

Membres du Bureau

Didier LEROUX	Président
Marc LOISELEUR	Vice-Président délégué à la Communication
Robert FREON	Vice-Président délégué à la Qualité et aux Groupes Techniques de Métier Elagueurs et Reboiseurs
Emmanuel MONY	Vice-Président délégué à la Formation supérieure
Catherine MULLER	Vice-Présidente déléguée aux Affaires Sociales
Xavier LAUREAU	Vice-Président délégué à la Communication
Eric LEQUERTIER	Secrétaire Général délégué aux Techniques des Métiers et au Groupe Technique de Métier Paysagistes d'Intérieur
Jacques SAMSON	Secrétaire Général Adjoint délégué à la Formation
Marc GEOFFRAY	Trésorier délégué aux Finances et au personnel administratif
Hervé BOUYRIE	Trésorier adjoint délégué aux questions Juridiques et Fiscales

3- Professionnels et élus honorés

a- Les honneurs ministériels

Parce qu'ils oeuvrent pour la profession et pour l'UNEP en donnant de leur temps et en mettant à profit leurs compétences, des hommes et femmes membres de l'UNEP ont reçu les honneurs de la nation et de leurs pairs.

Le 41^{ème} Congrès de l'UNEP a ainsi été l'occasion de les récompenser.

Le 30 septembre 2005, à Saint Malo, ont été nommés ou promus :

- Chevaliers dans l'ordre du Mérite Agricole :
 - Hervé BOUYRIE (UNEP Aquitaine),
 - Gérard COISNON (UNEP Ile-de-France – Oise)
 - André VOISIN (UNEP Centre-Limousin)
- Officiers dans l'ordre du Mérite agricole
 - Jean-Paul BLINEAU (UNEP Pays-de-la-Loire – Poitou-Charentes)
 - Didier MOURAUD (ancien Président de l'UNEP Méditerranée et formateur pour l'Itiape à Antibes)

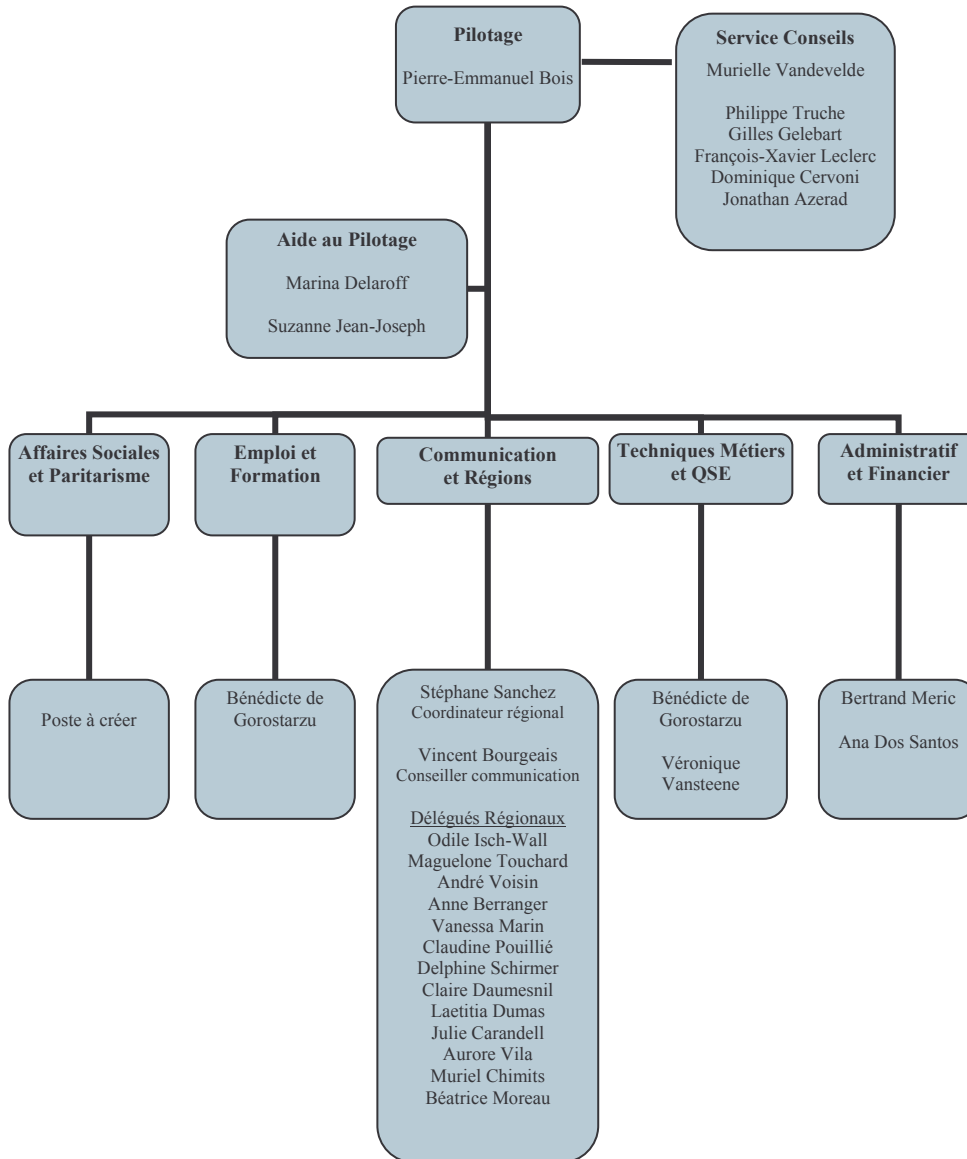
b- Les médaillés UNEP

A l'occasion du 41^{ème} Congrès de l'UNEP, des adhérents particulièrement investis dans la vie et les travaux de l'UNEP reçoivent la médaille UNEP :

- René COUANAU (Député-Maire de Saint-Malo, ville hôte du 41^{ème} Congrès de l'UNEP)
- Yves Le MOUER (maire de Pontrieux qui héberge la délégation régionale UNEP Bretagne)
- François LE GOFF (Président de l'UNEP Bretagne)
- Noël BEAUCOTE (UNEP Bretagne)
- Gildas LEMOINE (UNEP Bretagne)
- Jean-Pierre RUELLE (UNEP Bretagne)
- Jean-Paul LEAUTE (UNEP Pays-de-la-Loire – Poitou-Charentes)

ainsi que Christophe DIRRY et Jérémie JAEGY (champions du monde des 38^{ème} Olympiades des Métiers dans la section jardiniers - paysagistes en mai 2005)

4- L'équipe administrative



a- Délégation Générale et Délégués Régionaux

La **Délégation Générale** est la plate-forme ressource des Unions régionales et de chacun des adhérents. La Délégation Générale a reçu cette année près de 1 000 appels en moyenne par mois. Elle a adressé plus de 360 courriers uniques (hors envois en nombre) depuis octobre 2005 et a participé à 245 réunions pour la promotion et la défense de la profession.

La Délégation Générale a continué à se structurer avec l'arrivée :

- de Ana DOS SANTOS au poste de Secrétaire administrative
- de Stéphane SANCHEZ au poste d'Animateur - coordinateur

Aurélié ROBILLARD, qui pour des raisons personnelles a quitté l'UNEP a été remplacée par Véronique VANSTEENE au poste de conseiller pour les techniques du métier, en charge des Groupes Techniques de Métier Elagueurs, Reboiseurs et Paysagistes d'Intérieur ainsi que du SNPI.

Les **Délégués Régionaux** avaient, cette année, deux objectifs prioritaires :

- L'emploi et la formation
- Le recrutement de nouveaux adhérents et la fidélisation

Dans le cadre du premier objectif, il s'agissait notamment de mettre en place les Commissions régionales emploi/formation. Il s'agissait également de la mise en place de formations avec notamment la certification de services, priorité de l'année 2006 et de l'organisation des Universités pour les Nouveaux Adhérents. Le temps imparti à ce premier objectif a constitué environ 60 % du temps consacré par les Délégués Régionaux.

Dans le cadre du deuxième objectif, les actions principales à mener étaient :

- L'organisation d'au minimum une réunion départementale par an pour le recrutement ;
- L'organisation d'au minimum une rencontre régionale sur la thématique annuelle "les entrepreneurs du paysage acteurs du développement durable" ;
- La visite des entreprises non adhérentes ;
- La mobilisation des adhérents pour la participation au congrès de Reims.

Le temps imparti à ce deuxième objectif a constitué environ 40 % du temps consacré par les Délégués Régionaux.

Les objectifs complémentaires suivants ont participé à la réalisation des objectifs prioritaires :

- Développement de partenariats locaux
- Mise en place de la certification de services de l'UNEP

Aujourd'hui, l'UNEP est forte de 12 délégués régionaux et d'une déléguée régionale adjointe. L'arrivée de Claire DAUMESNIL, Déléguée Régionale de la Région Bourgogne - Franche-Comté, clôt en effet le recrutement des délégués régionaux qui permet à chaque région d'être maintenant pourvue d'un(e) délégué(e) régional(e).

- UNEP Ile-de-France – Oise :----- Odile ISCH-WALL
et Maguelone TOUCHARD
- UNEP Centre-Limousin ----- André VOISIN
- UNEP Bretagne ----- Anne BERRANGER
- UNEP Normandie ----- Vanessa MARIN
- UNEP Nord-Picardie ----- Claudine POUILLIE
- UNEP Nord/Est : ----- Delphine SCHIRMER
- UNEP Bourgogne – Franche-Comté----- Claire DAUMESNIL
- UNEP Rhône-Alpes / Auvergne ----- Laetitia DUMAS
- UNEP Méditerranée ----- Julie CARANDELL
- UNEP Midi-Pyrénées ----- Aurore VILA
- UNEP Aquitaine ----- Muriel CHIMITS
- UNEP Pays-de-la-Loire / Poitou-Charentes----- Béatrice MOREAU

Pour avoir une équipe de permanents pleinement compétente et opérationnelle, des moyens ont été mis en œuvre pour former et créer une cohésion d'équipe au sein de l'équipe administrative de l'UNEP. Ainsi, deux séminaires ont eu lieu : un à Paris les 12 et 13 janvier et un en Camargue les 6 et 7 juillet 2006.

L'équipe administrative se réunit également chaque lundi matin lors de réunions téléphoniques.

L'équipe administrative avait par ailleurs comme objectif cette année, de mener l'ensemble des délégations de l'UNEP vers la certification de services "Quali'OP", souhaitée pour la fin de l'année. Pour y parvenir, le Conseil d'administration de l'UNEP a validé un accompagnement par un cabinet spécialisé tout au long de l'année 2006.

La première étape, consistait en la réalisation d'un « état des lieux » de l'existant par rapport aux exigences du référentiel de certification. Celui-ci a été effectué :

- ↗ à la Délégation Générale, les 3 et 6 janvier 2006
- ↗ à la Délégation Régionale Pays de la Loire - Poitou-Charentes, le 16 janvier 2006
- ↗ à la Délégation Régionale Ile-de-France - Oise, le 20 janvier 2006
- ↗ à la Délégation Régionale Aquitaine, le 3 février 2006
- ↗ à la Délégation Régionale Méditerranée, le 10 février 2006
- ↗ à la Délégation Régionale Centre - Limousin, le 17 février 2006
- ↗ à la Délégation Régionale Midi-Pyrénées, le 10 mars 2006
- ↗ à la Délégation Régionale Nord/Est, le 14 mars 2006
- ↗ à la Délégation Régionale Nord-Picardie, le 27 mars 2006
- ↗ à la Délégation Régionale Bretagne, le 7 avril 2006
- ↗ à la Délégation Régionale Rhône-Alpes / Auvergne, le 14 avril 2006
- ↗ à la Délégation Régionale Bourgogne – Franche-Comté, le 11 mai 2006
- ↗ à la Délégation Régionale Normandie, le 12 mai 2006

Le référentiel à respecter comporte 13 engagements qui ont été regroupés en 10 chantiers, confiés à des groupes de travail composés de 3 à 5 membres de l'équipe :

- Actions d'influence
- Communication externe
- Statuts et Règlement Intérieur
- Ressources humaines
- Veille
- Information des adhérents et réponses fiables, personnalisées et rapides
- Organisation des réunions
- Gestion des prestataires
- Accueil
- Organisation et pilotage

Ces groupes ont tenu au total 16 réunions entre janvier et septembre 2006. Leurs propositions ont été validées au fur et à mesure par le Comité de Pilotage, composé de l'ensemble des membres de l'équipe et d'Eric LEQUERTIER, Secrétaire Général de l'UNEP. Ce Comité s'est réuni 5 fois : le 27 février, le 3 avril, le 12 juin, le 6 juillet et le 2 octobre.

Enfin, pour faire vivre la certification au sein de l'UNEP et conformément au référentiel, un responsable qualité, en la personne de Bénédicte DE GOROSTARZU, ainsi que des auditeurs internes (Maguelone TOUCHARD, Julie CARANDELL et Béatrice MOREAU) ont été désignés et formés.

b- Service conseil social, fiscal et commercial

Le Service Conseil téléphonique de l'UNEP, jusque là centré sur les domaines social et fiscal, a été étendu cette année au droit commercial. Il est composé d'avocats spécialistes, répondant aux questions des adhérents UNEP par téléphone (plus de 670 appels par mois). Il conçoit chaque mois le Questions-Réponses, diffusé à l'ensemble des adhérents, qui reprend les questions les plus fréquemment posées.

Le Service Conseil a un rôle de veille réglementaire sur toutes les questions sociales, fiscales et commerciales. Il assiste également les élus et les Commissions Sociale et Juridique et Fiscale dans leurs travaux.

Il a dispensé les formations suivantes :

- ✓ Evaluation des risques et responsabilité du chef d'entreprise :
 - En Région Rhône Alpes - Auvergne : 2 sessions
 - En Région Méditerranée : 3 sessions
 - En Région Nord - Est : 1 session
 - En région Ile de France - Oise : 3 sessions
 - En Région Normandie : 1 session
- ✓ La Paie dans les entreprises du paysage :
 - En région Ile de France - Oise : 2 sessions
 - En Région Nord - Est : 1 session

IV- Rapport financier

EXERCICE 2005

	Réalisé
Produits	3 237 333
Charges	3 047 891
Résultat	189 442

Bertrand MERIC, Responsable administratif et financier, se tient à votre disposition pour tout complément d'informations (☎ 01 42 33 90 95 - bmeric@unep-fr.org).

V-ANNEXES

✓ Synthèse des travaux des Commissions Nationales et des Groupes Techniques de Métier

Groupe de Conseil et de Réflexion

Président : Jacques Richard - Représentant du Bureau : Robert Fréon

Réunions plénières : 2 novembre 2005 et 13 avril 2006

- Dans le cadre du dossier sur la Transmission d'Entreprise, le Groupe souhaite que ce colloque ait un prolongement en région, ils suggèrent la possibilité de mettre en place des formations et des rencontres sur le sujet.
- Dans le cadre du dossier sur la Maison du Paysage, le Groupe a confié une mission d'assistance à la Société Mosaïculture EURL consistant à identifier plusieurs sites susceptibles d'accueillir ladite maison et de valider l'idée de cette maison auprès des décideurs politiques afin de savoir s'il est intéressant de continuer le travail sur ce dossier.
- Dans le cadre du prolongement du colloque sur la transmission d'entreprise, initié par le groupe, les dates des 29 et 30 juin ont été arrêtées pour le premier atelier de réflexion et d'échanges entre professionnels de l'UNEP.
- Le Groupe décide la mise en place d'un réseau de compétences au sein de l'UNEP afin de venir en aide auprès d'adhérents qui en feraient la demande.

Commission Technique

Président : Abel Renard – Représentant du Bureau : Eric Lequertier

Réunions plénières : 3 novembre 2005 et 22 mai 2006

- Réalisation de guides techniques : Dans la lignée du guide sur le gazon de placage, le guide sur l'irrigation et l'arrosage automatique a été envoyé aux adhérents en mars. Les retours en sont très positifs. Deux autres guides sont en cours de réalisation : l'eau dans le jardin et les techniques alternatives.
- La promotion des techniques : En parallèle de la réalisation des guides techniques, la commission souhaite que soient créés des outils de communication afin de promouvoir ces techniques auprès des clients et propose que ce travail soit mené en 2007 en collaboration avec la Commission Communication.
- L'expérimentation : La Commission Technique, consciente des besoins de la profession en la matière, cherche à s'investir dans la recherche et l'expérimentation dans le secteur du paysage. Deux pistes sont possibles :
 - L'ASTREDHOR (réseau d'expérimentation pour le végétal), qui bénéficiant d'un financement VAL'HOR, est en mesure de mener des expérimentations dans le secteur du paysage. La Commission va proposer que soient menées des expérimentations sur les techniques alternatives (désherbants biologiques) et sur la phyto épuration au service de l'épandage autonome.
 - Le Centre Technique du Génie Végétal (rebaptisé depuis peu « Plantes et Cités ») se met en place dans le cadre de la création d'un pôle de compétitivité d'Angers et regroupe des groupes pluridisciplinaires sur des thématiques d'expérimentation (des collectivités territoriales, l'Institut National d'Horticulture, l'INRA et des entreprises).
- La veille technique : Chaque mois, les membres de cette sous-commission échangent sur des sujets qui concernent la profession afin de réaliser une veille technique dans le Flash Info.
- La sécheresse : La Commission Technique est à l'initiative des actions de lobbying et d'accompagnement des entreprises sur la sécheresse.

Commission Sociale

Président : Gérard Coisnon – Représentante du Bureau : Catherine Muller

Réunions plénières : 8 novembre 2005 et 16 mai 2006

- Dans le cadre du dossier sur la raréfaction de la main d'œuvre, et suite à la présentation de l'étude comparative des conventions collectives du paysage avec d'autres secteurs d'activité, la commission crée une sous-commission pour avancer sur ce dossier et travailler sur la redéfinition des postes.
- La commission décide de travailler sur le dossier des Travailleurs Non Salariés et crée une sous-commission à cet effet. La commission demande à Murielle Vandeveld de préparer un projet pour un volet social spécifique aux Travailleurs Non Salariés qui sera ajouté au guide "s'installer entrepreneur du paysage".
- La commission demande à Murielle Vandeveld de préparer 2 projets d'accords de mise à la retraite pour la prochaine réunion paritaire.
- La Commission décide de redynamiser la sous-commission ETAM. L'axe principal du travail de cette sous-commission sera la position P IV et la définition des emplois.
- La Commission étudie l'opportunité d'un partenariat avec un organisme agréé pour le contrôle des locaux et du matériel. Une sous-commission est créée à cet effet et travaillera sur un cahier des charges dans l'optique de lancer un appel d'offre. La Commission propose la refonte complète du cahier thématique véhicules et engins des entreprises du paysage. Une sous-commission transversale sera créée à cet effet composée de membres des commissions sociale, Juridique et Fiscale et Formation.
- Un projet de clause sur les effets de la suspension ou de l'invalidation du permis de conduire sera préparé
- Un rappel, dans les questions-réponses sur l'obligation des entreprises à être en conformité avec le document unique sera effectué. Il s'agira également de mettre un exemple de fiche (obligatoire) d'exposition aux produits phytosanitaires.
- Un projet de cahier thématique "spécial salaire" sera préparé.
- Un projet de modèle de contrat pour les cadres avec clause optionnelle sera préparé.
- Une étude sur les avantages annexes des apprentis (prise en charge frais de transport, mutuelle, ...) sera menée.

Commission Juridique et Fiscale

Président : Joseph Slinkman – Représentant du Bureau : Hervé Bouyrie

Réunions plénières : 15 novembre 2005 et 10 mai 2006

- La commission a travaillé sur le dossier de la Taxe sur la Valeur Ajoutée et sur la mise à jour du guide TVA qui en découle.
- La commission a travaillé sur le dossier de la Taxe sur les Véhicules de Sociétés.
- La commission a travaillé sur le dossier des entreprises de services à la personne et à la mise en place du kit de mise en place d'une telle structure qui en découle.
- La commission a travaillé sur les modèles de procès-verbaux de réception et de constat de l'état des travaux.
- La commission a travaillé sur la notice d'aide à la rédaction de propositions pour les travaux de maintenance paysagère.
- Une sous-commission a été créée afin de travailler sur une notice descriptive dans le cadre d'une passation des marchés privés.
- Une sous-commission pour travailler sur la garantie décennale a été créée.
- La commission a rendu son avis quant à la mission d'expertise de la question de l'adhésion des entreprises et associations intermédiaires d'insertion qui lui a été confiée par le Conseil d'Administration. Si la Commission est d'avis qu'il ne faut pas modifier le Règlement Intérieur, elle est cependant tout à fait consciente que l'UNEP doit être acteur de l'insertion professionnelle. Elle demande aux Présidents de Région leur accord pour que les Délégués Départementaux et les Délégués Régionaux puissent faire un état des lieux quantifié des structures de ce type existantes en se rapprochant des préfets. Une enquête sera parallèlement menée auprès des adhérents afin de savoir s'ils ont connaissance de l'existence de telles structures autour d'eux. A l'issue de cette enquête, la Commission étudiera la possibilité de la mise en place d'un document d'aide à la décision du chef d'entreprise qui souhaiterait travailler avec des structures d'insertion.

Commission Formation
Président : Max Martin
Représentants du Bureau : Jacques Samson et Emmanuel Mony

Réunions plénières : 17 novembre 2005 et 23 mai 2006

Les principaux travaux ont porté sur :

- Commissions Régionales Emploi Formation : mise en place effective au sein des 12 délégations régionales de l'UNEP. Maillage de l'ensemble, suivi et coordination des actions à mener : négociations en vue de la signature de conventions régionales de coopération entre l'UNEP, les DRAF et les conseils régionaux ; organisation des sélections régionales des Olympiades des métiers ; renforcement des relations entre les professionnels de l'UNEP et les établissements de formation ; mise en place de chartes de qualité de l'apprentissage, en relation avec les chambres d'agriculture notamment.
- Besoin de formation des membres des commissions régionales : pour faire face à la complexité des dossiers traités par les représentants UNEP dans les écoles et les différentes instances de la formation, projet d'un parcours de formation dans le cadre par exemple, de l'Université UNEP.
- Taxe d'apprentissage : définition des critères d'attribution de la part non affectée aux établissements de formation et du programme d'actions de promotion ou d'études à mettre en œuvre grâce aux fonds collectés disponibles pour cela.
- Besoin des entreprises de paysage en salariés de niveau ingénieur : sélection d'un cabinet spécialisé et pilotage d'une étude sur ce thème, comportant un important volet sur l'Itiape, 14 ans après sa création. Résultats prévus pour le 1^{er} trimestre 2006.
- Désignation dans les instances extérieures liées à la formation : ANEFA (promotion de l'emploi et de la formation en agriculture), CPNE plénière et section paysage de la CPNE (Commission Paritaire Nationale de l'Emploi, qui oriente la politique du FAFSEA et de l'ANEFA), FAFSEA (qui collecte et gère les fonds de la formation continue des salariés), CPC paysage au Ministère de l'agriculture (qui définit les programmes des diplômés), Groupe technique tripartite de la taxe d'apprentissage (qui définit les actions de promotion financées par la taxe d'apprentissage et propose l'affectation des fonds libres aux établissements).
- Certificat de Qualification Professionnelle « construction d'ouvrages paysagers » : validation de l'étude d'opportunité puis du référentiel.

Commission Nouveaux Adhérents
Président : Yann Le Goff – Représentant du Bureau : Marc Loiseleur

Réunions plénières : 23 novembre 2005 et 11 mai 2006

- Bilan du Congrès de Saint Malo et notamment sur l'atelier "bienvenue à l'UNEP" qui ne nécessite pas d'être renouvelé à Reims en 2006.
- Organisation des universités 2006 pour les nouveaux adhérents : intégration d'un thème qui touche directement l'entreprise pour attirer plus de monde ("les obligations du chef d'entreprise") ; organisation d'une tombola avec comme lot la prise en charge d'une partie du Congrès ; envoi d'un courrier d'invitation co-signé du Président de Région et du membre de la commission référent dans la région.
- Bilan globalement très positif des Universités UNEP 2006 des Nouveaux Adhérents : est envisagé pour 2007 l'organisation de ces universités sans l'intervention d'un animateur extérieur, mais en s'appuyant sur un expert en terme d'obligations du chef d'entreprise par exemple.
- Réalisation d'un DVD de promotion du Congrès et diffusion auprès de l'ensemble des adhérents.
- La Commission fait un bilan qu'elle juge globalement très positif des Universités UNEP 2006 des Nouveaux Adhérents. Les membres envisagent toutefois l'organisation de ces universités sans l'intervention d'un animateur extérieur qu'ils jugent inutile, mais en s'appuyant sur un expert en terme d'obligations du chef d'entreprise par exemple.
- Avis très favorable sur le projet de guide des services de l'UNEP présenté.
- Réunion téléphonique le 8 juin 2006 pour débattre de l'avenir de la commission et de son éventuelle intégration à la Commission Communication sous forme d'une sous-commission.

Commission Qualité
Président : Philippe Clarac – Représentant du Bureau : Robert Fréon

Réunions plénières 24 novembre 2005 et 18 mai 2006

Les principaux travaux ont porté sur :

- Titres de qualification Qualipaysage : enquête auprès des Présidents de Commission régionales d'examen sur les évolutions souhaitables des titres. Synthèse et travail approfondi concernant les qualifications « terrains de sport » et « aires de jeux d'enfants ». Rédaction de propositions d'évolution des titres soumises au Conseil d'administration en mars 2006. Réflexion sur la facilitation d'accès au titre pour les très petites entreprises.
- Certification de services des entreprises de paysage : pilotage du dispositif d'accompagnement par la formation développé en région. Création d'un groupe de travail chargé de proposer des évolutions du référentiel, pour intégrer notamment des exigences en matière de protection de l'environnement.
- Charte de qualité de l'UNEP : création d'un groupe de travail chargé de sa refonte, en vue d'une réédition.

Commission Communication
Président : Michel Müller
Représentants du Bureau : Marc Loiseleur et Xavier Laureau

Réunions plénières 29 novembre 2005 et 30 mai 2006

- Choix des objectifs de communication 2006 : le développement du marché, la promotion des métiers et la communication professionnelle et institutionnelle.
- Relations Presse grand-public 2006 de l'UNEP : est retenue la proposition d'Hopscoth incluant 3 dossiers de presse et 5 communiqués de presse sur les 8 proposés.
- Salons : Bilan du Salon Versailles Côté Jardin 2005 ; présence de l'UNEP au Salon du Végétal 2006 à Angers ; réunions de concertation avec les différentes fédérations pour se mettre d'accord sur un salon commun et une date en 2007 ;
- Campagne de promotion grand-public : modifications du flyer "en-vie", création d'affiches et diffusion aux adhérents.
- Création d'un document recensant tous les services de l'UNEP.
- Site internet : validation de la charte graphique et du nom du nouveau site : www.entreprisesdupaysage.org . Bilan très positif des premiers mois de mise en service
- Appels à projet : avis défavorable à l'appel à projet de l'UNEP Centre - Limousin (Salon de la Rose à Orléans) ; avis favorable à l'appel à projet de l'UNEP Nord - Picardie (Salon "Terres en Fête") ; avis favorable à l'appel à projet de l'UNEP Méditerranée (ExploFleurs - Salon du Jardin).
- Avis défavorable à la demande de participation financière pour le congrès de l'Association Française des Directeurs de Jardins et d'Espaces Verts Publics.
- Etude d'opportunité puis participation de l'UNEP à l'émission "la Brigade des Jardiniers" série télévisée diffusée sur France 3.

Groupe Technique de Métier Reboiseurs
Président : Régis Rolland – Représentant du Bureau : Robert Fréon

Réunions plénières 20 octobre 2005 et 26 avril 2006

- Plusieurs sujets préoccupent les reboiseurs sur lesquels ils ont mené des actions d'influence, à l'occasion de la réunion de concertation de la filière bois qui a eu lieu le 21 octobre 2005 en Normandie, de rencontres ou de courriers adressés aux différentes instances ministérielles. Les reboiseurs souhaitent :
 - La prise en compte des surfaces boisées dans le calcul de la surface agricole de référence éligible aux DPU (Droits à Paiements Uniques) dans le cadre de la PAC (Politique Agricole Commune).
 - Le développement de la filière du Bois-Energie qui peut offrir des possibilités de reconversion pour les entreprises dont l'activité de reboisement est en baisse.
 - La défiscalisation des travaux de reboisement pour inciter les propriétaires forestiers à planter.

- L'obtention de la certification PEFC pour les reboiseurs qui ont la responsabilité des plants pendant un certain temps. PEFC est un Programme Européen des Fonds Certifiés qui garantit aux consommateurs que les produits en bois, ou dérivés, qu'ils achètent ont été fabriqués à partir de bois récolté dans des forêts gérées durablement.
 - La main d'œuvre étrangère : Les reboiseurs, qui connaissent des difficultés de recrutement, demandent que leur activité puisse être reconnue prioritaire dans l'introduction de main d'œuvre étrangère.
- Le reboisement après la tempête de 1999 : Le plan chablis, qui prévoit la reconstitution d'une partie de la forêt détruite lors de la tempête 1999, arrivera à terme en 2009. A mi parcours, le bilan est mitigé : fin 2005, 80 000 hectares ont été replantés et 265 000 autres nettoyés pour un montant de 652 millions d'euros sur les 915 prévus. Le Ministre de l'Agriculture a réaffirmé, le 15 mars dernier, lors d'une table ronde réunissant les acteurs de la filière bois, la volonté du gouvernement de mener ce plan à son terme. Le reliquat du budget initial devrait être affecté au nettoyage de 35 000 hectares et à la plantation de 190 000 hectares. Les professionnels du reboisement demeurent inquiets de la forte baisse de l'activité liée à ce plan.

Groupe Technique de Métier Elagueurs

Président : Pierre Darmanté – Représentant du Bureau : Robert Fréon

Réunions plénières : 16 novembre 2005 et 10 mai 2006

- Travaux sur l'arrêté du 4 août 2005 relatif à la prévention des risques de chute liés aux travaux réalisés dans les arbres au moyen de cordes. L'arrêté prévoit deux obligations réglementaires extrêmement importantes pour les grimpeurs élagueurs. Il s'agit d'une part de la mise en place d'un mode opératoire lors des phases de progression et de stabilisation dans l'arbre qui soit tel, qu'en cas de rupture d'un point d'ancrage, la chute de l'opérateur ne dépasse pas d'un mètre et d'autre part, une obligation de formation du grimpeur sur des points relatifs à la sécurité. Le Groupe Technique a initié un groupe de travail pluridisciplinaire avec les représentants de la DGFAR, de la DGER, du FAFSEA, de l'AITF et des centres de formation pour élaborer un mode opératoire et un référentiel de formation.
- Charte sur la qualité de la formation du Certificat de Spécialisation "Taille et Soins des arbres" : Lors d'une première réunion, le 16 novembre 2005, le groupe de travail a invité tous les représentants des centres de formation dispensant le CS "taille et soins des arbres". Suite à cette réunion, qui a connu un grand succès, puisque les représentants de 15 centres étaient présents, un groupe de travail a été élaboré pour relancer le projet de charte de la qualité en formation. Cette charte insiste notamment sur le niveau de formation et l'expérience des formateurs et le taux d'encadrement des groupes de stagiaires. Ce groupe de travail s'est réuni à plusieurs reprises (le 23 mars et le 6 septembre).
- Partenariat avec la SFA : A l'occasion du partenariat 2006 avec la SFA, le Groupe Technique de Métier Elagueur communique régulièrement dans la lettre de l'arboriculture. Parmi les sujets abordés : Val'Hor, le travail sur l'arrêté du 4 août 2005 et bien sur, la promotion de l'UNEP.
- ONF : Le Groupe Technique de Métier Elagueur est très vigilant par rapport aux problèmes de concurrence rencontrés sur les marchés d'élagage avec l'ONF. Les membres ont œuvré, pendant l'année, à transmettre des éléments précis sur les dysfonctionnements rencontrés sur des marchés.

Groupe Technique de Métier Paysagistes d'Intérieur

Président : Olivier Bedouelle – Représentant du Bureau : Eric Lequertier

- Elaboration d'outils de communication (flyers et kakémono) sur le paysagisme d'intérieur à disposition de l'UNEP et du SNPI.
- Le groupe participe à l'étude "AGRIQUADRA - Perspectives, compétences, santé, des salariés du secteur agricole en 2ème partie de carrière".

✓ Délibérations prises cette année par le Conseil d'Administration de l'UNEP

	N°	Titre de la délibération	Résultat du vote
CA 28/09/2005	75/05	<i>Modification du Règlement Intérieur</i>	La délibération est adoptée à l'unanimité sur précisions
	76/05	<i>Modification de la procédure d'appel à projet</i>	La délibération est adoptée à l'unanimité
	77/05	<i>Choix du partenaire pour l'épargne salariale</i>	Cinq personnes s'abstiennent au moment du vote. La délibération est adoptée à l'unanimité des votants moins 3 voix
	78/05	<i>Composition de la Commission Formation et du Groupe Taxe d'apprentissage</i>	La délibération est adoptée à l'unanimité sur précisions
	79/05	<i>Attribution de la qualité de Membre Honoraire</i>	La délibération est adoptée à l'unanimité
	80/05	<i>Appel de cotisation pour l'adhésion 2006</i>	La délibération est adoptée à l'unanimité
	81/05	<i>Choix de la thématique 2006</i>	La délibération est adoptée à l'unanimité
	82/05	<i>Calendrier des réunions UNEP 2005-2006</i>	La délibération est adoptée à l'unanimité
	83/05	<i>Ratification des nouveaux adhérents du 3^{ème} trimestre 2005</i>	La délibération est adoptée à l'unanimité
	84/05	<i>Radiation des adhérents pour non renouvellement de cotisation</i>	La délibération est adoptée à l'unanimité sous réserve d'une modification
	85/05	<i>Congrès de l'UNEP 2007</i>	La délibération est adoptée à l'unanimité
	86/05	<i>Question de l'adhésion des entreprises et associations intermédiaires d'insertion</i>	La délibération est adoptée à l'unanimité
	CA 07/12/2005	87/05	<i>Vote de confiance sur la composition du Bureau</i>
88/05		<i>Avenant à l'accord Val'Hor</i>	La délibération est adoptée à l'unanimité
89/05		<i>Mise en place de la certification de services de l'UNEP</i>	La délibération est adoptée à l'unanimité
90/05		<i>Agence de Presse pour l'UNEP 2006</i>	La délibération est adoptée à l'unanimité
91/05		<i>Vote du budget 2006</i>	La délibération est adoptée à l'unanimité
92/05		<i>Ratification des nouveaux adhérents du 4^{ème} trimestre 2005</i>	La délibération est adoptée à l'unanimité
CA 08/03/2006	93/06	<i>Renouvellement du contrat du Service Conseil</i>	La délibération est adoptée à l'unanimité sur précisions
	94/06	<i>QualiPaysage : modification des titres de qualification</i>	La délibération est retirée
	95/06	<i>Appel à projet de la l'UNEP Méditerranée</i>	Deux personnes s'abstiennent au moment du vote. La délibération est adoptée à l'unanimité des votants moins 1 voix
	96/06	<i>Appel à projet de l'UNEP Centre - Limousin</i>	La délibération est retirée
	97/06	<i>Appel à projet de l'UNEP Nord - Picardie</i>	La délibération est adoptée à l'unanimité sous réserve d'une modification
	98/06	<i>Appel à projet de l'UNEP Méditerranée</i>	La délibération est adoptée à l'unanimité
	99/06	<i>Ratification des nouveaux adhérents du 1^{er} trimestre 2006</i>	La délibération est adoptée à l'unanimité
CA 07/06/2006	100/06	<i>Protocole d'accord entre l'Union des Caisses de France du Réseau congés intempéries BTP et l'UNEP</i>	La délibération est adoptée à l'unanimité
	101/06	<i>QUALI'OP : validation des thèmes de veille, d'actions d'influence et de communication externe</i>	La délibération est adoptée à l'unanimité
	102/06	<i>Etude prospective des besoins des entreprises de paysage en salariés de niveau ingénieur</i>	La délibération est adoptée à l'unanimité
	103/06	<i>Ratification des nouveaux adhérents du 2^{ème} trimestre 2006</i>	La délibération est adoptée à l'unanimité
	104/06	<i>Calendrier des réunions UNEP 2006-2007</i>	La délibération est adoptée à l'unanimité
	105/06	<i>Appel à projet de l'UNEP Centre - Limousin</i>	La délibération est adoptée à l'unanimité



Rapport annuel d'activité 2005 - 2006

Congrès de Reims - 12 et 13 octobre 2006

